



Rapport annuel d'activités

2019

Le mot du Président

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Ce rapport d'activités a pour objet de présenter les élus communautaires d'une part, d'autre part, le bilan des actions menées en 2019 par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM).

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire.

Il retrace ainsi toutes les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Reflet de la production de l'ensemble des services et des grands projets de la collectivité, il présente également un trombinoscope des élus communautaires, un extrait du compte administratif, un « instantané » des ressources humaines (effectifs, bilan social)...

A la lecture de ce rapport d'activités vous constaterez que l'année 2019 a encore été riche en projets, en actions et en réalisations.

Toutes ces actions et réalisations ont bien sûr pu être mises en œuvre grâce au concours de nombreux partenaires privés et publics avec qui les élus communautaires travaillent au quotidien. Qu'ils soient remerciés pour la confiance qu'ils nous témoignent et les soutiens qu'ils nous apportent.

Lionel FOURNIER
**Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle**

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle	7
Ses compétences	
Le Conseil Communautaire	
Le Bureau Communautaire	
Ressources humaines	12
Finances	14
Compétence « Aménagement de l'Espace »	19
S.C.O.T.A.M.	
S.I.A.U.	
Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »	24
Liaisons douces	
Partenariat associatif	
Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées	
Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets »	28
Marché de collecte des déchets ménagers	
Marché de traitement des déchets ménagers	
Déchèteries communautaires	
Nouvelles actions développées en 2019 :	
Compétence « Développement Economique »	36
Les Parcs d'activités	
Concours BE YOUR BOSS	
Dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes	
Partenariats	
Territoire d'industrie Nord Lorraine	
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	
Compétence « Logement et cadre de vie »	42
Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2012-2018	
Programme Local de l'Habitat 2020-2025	
Partenariats	
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage	
Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	
Compétence « Développement durable »	57
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin	
Espace Info-Energie	
Conseil en Energie Partagé	
Dispositif d'aide aux équipements de développement durable	
Journée développement durable	
Compétence « Petite Enfance »	62
Les structures	
Le Relais Parents Assistants Maternels	
Compétence « Emploi et insertion professionnelle »	69
Compétence « Maisons de Services au Public »	74
Communication	76
Les Portes de l'Orne	77
Les filières économiques	
Stratégie et logique d'aménagement des Portes de l'Orne : Définition	
Les opérations d'aménagement	
Communication, animation, événements	

La Communauté de Communes Du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle regroupe 13 communes et compte 54 462 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune).

Amnéville : 10 478 habitants

Bronvaux : 549 habitants

Clouange : 3 532 habitants

Marange-Silvange : 6 238 habitants

Montois la Montagne : 2 729 habitants

Moyeuvre-Grande : 7 894 habitants

Moyeuvre-Petite : 464 habitants

Pierrevillers : 1 533 habitants

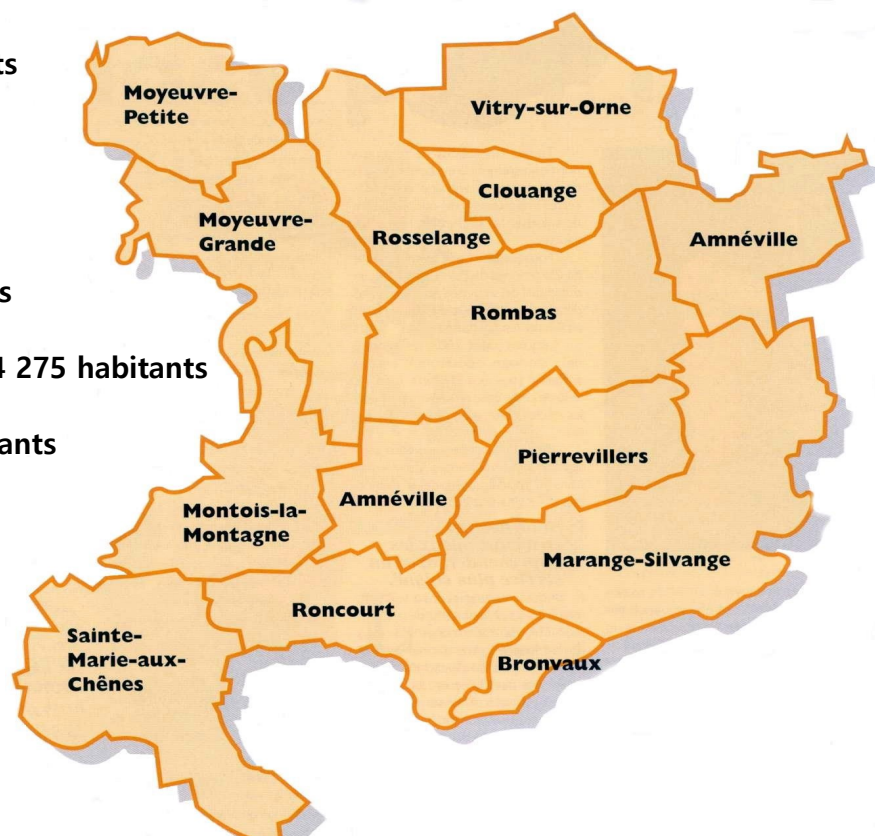
Rombas : 9 993 habitants

Roncourt : 1 013 habitants

Rosselange : 2 711 habitants

Sainte-Marie-aux-Chênes : 4 275 habitants

Vitry Sur Orne : 3 053 habitants



Les compétences de la Communauté de Communes

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

Le Conseil Communautaire

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a été installé lors de la séance du 28 Avril 2014. Il est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universel direct lors des élections municipales), et comporte les délégués communautaires répartis comme suit :

En 2019, le Conseil Communautaire a adopté 52 délibérations au cours de 5 réunions qui se sont déroulées :

- **Le jeudi 7 mars 2019**
- **Le mardi 9 avril 2019**
- **Le mardi 02 juillet 2019**
- **Le mardi 1er octobre 2019**
- **Le mercredi 18 décembre 2019**

Liste des délégués communautaires par commune :

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
MITIDIÉRI Egidio
GIULIANO Marie-France
DALLA FAVERA André
LOMBARDI Ouardia
ARNOULD-RIVATO Rachel
DIEUDONNE Xavier

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc
WROBEL Frédéric

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
ZELLER Cédric
GENTILE Michel ⁽³⁾
BETOU Denis ⁽³⁾

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
TOUSSAINT Christiane
MEOCCI François
GREFF Marielle
PIERRE Daniel

MONTOIS LA MONTAGNE

CANTELE Jean
HUJDA Laëtitia
RACHIELE Olivier ⁽¹⁾

MOYEUVRE-GRANDE

DROUIN René
CONTESE Marianne
TIRLICIEN Roger
CISAMOLO Virginie
ROVIERO Franck
BARTOLETTI Doris
LACAVA Salvatore

MOYEUVRE-PETITE

SCHWEIZER Christian
HENRY Michel

PIERREVILLERS

PELIZZARI Jean-Marie
DAMILOT Aurore

ROMBAS

FOURNIER Lionel
WAGNER Véronica
RISSER Charles
MACAIGNE Christèle
BARTHELEMY Norbert
BENCI Monique
NOBILE Didier
VILLA Victor

RONCOURT

HALTER Marcel
FICHTER Philippe

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SEEMANN Michèle
SCHONS Bernard

SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

WATRIN Roger
FRANIA Aleksandra
CAYRÉ Christian
KOSCIUSZKO René ⁽²⁾
RAD Daniel ⁽²⁾

VITRY SUR ORNE

CORRADI Luc
DURIVAL Angela
DI EGIDIO Frédéric

*⁽¹⁾ M. RACHIELE Olivier a été installé le 07 mars 2019
à la place de M. CUCCIA, démissionnaire*

*⁽²⁾ M. RAD Daniel a été installé le 02 juillet 2019
à la place de M. KOSCIUSZKO René, démissionnaire*

*⁽³⁾ M. BETOU Denis a été installé le 1er octobre 2019
à la place de M. GENTILE Michel, démissionnaire*

Le Bureau Communautaire



M. FOURNIER Lionel
Président

En 2019, le Bureau Communautaire
s'est réuni 12 fois
et a adopté 121 décisions.



M. MUNIER Eric
1^{er} Vice Président
délégué au
développement
économique



M. DROUIN René
2^{ème} Vice Président
délégué à l'aménagement
des friches industrielles et
aux emplacements réservés
pour les gens du voyage



M. MULLER Yves
3^{ème} Vice Président
délégué aux infrastructures,
travaux, projet de territoire
et schéma de mutualisation



M. MATELIC Vincent
4^{ème} Vice Président
délégué aux finances
et au personnel



M. WATRIN Roger,
5^{ème} Vice Président
délégué à la gestion,
élimination et
valorisation des déchets



M. CORRADI Luc
6^{ème} Vice Président
délégué à la communication
et à la mise en place des
nouvelles compétences



M. BOLTZ Stéphane
7^{ème} Vice Président
délégué à l'habitat,
au logement et la
planification (SCOT)



M. CANTELE Jean
8^{ème} Vice Président
délégué au suivi de la
compétence
Petite Enfance



M. FICHTER Philippe
9^{ème} Vice Président
délégué à l'urbanisme
réglementaire



M. PELIZZARI Jean-Marie
10^{ème} Vice Président
délégué à la protection,
la mise en valeur de
l'environnement et
le cadre de vie



M. FAVIER Jean-Luc
11^{ème} Vice Président
délégué au suivi et dé-
veloppement du système
d'information géogra-
phique et le cadre de vie



M. HENRY Michel
12^{ème} Vice Président
délégué au développement
durable et aux énergies
nouvelles

Ressources humaines

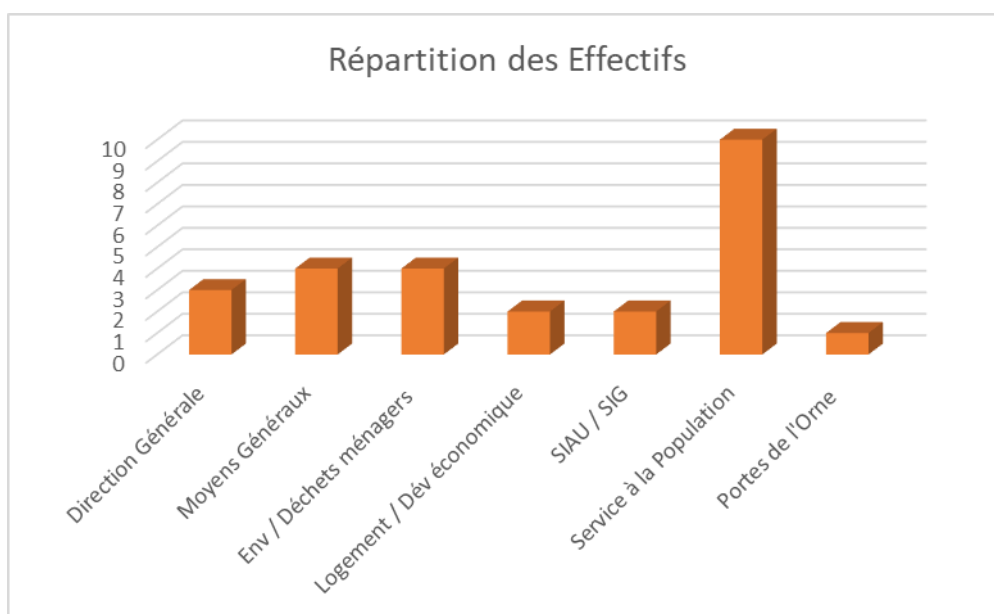
Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels.
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVE-GRANDE, ROMBAS et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, aux Maisons de l'Emploi.

Les services sont composés de 26 personnes, répartis comme suit :

- Direction Générale : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur Général Adjoint, 1 adjoint administratif
- Moyens Généraux : 1 Attaché principal, 1 Attaché, 1 Rédacteur et 1 Adjoint Administratif
- Déchets Ménagers / Environnement : 1 Ingénieur, 1 Rédacteur, 1 Adjoint Technique et 1 Adjoint Administratif
- Logement / Développement économique : 1 Attaché et 1 Adjoint Administratif
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme : 1 Rédacteur Principal et 1 Rédacteur
- Service à la population : 1 Rédacteur Principal, 2 Éducateurs Principaux de jeunes enfants (RAM), 1 Attaché et 7 Adjoints Administratifs (Maisons de l'Emploi)
- Portes de l'Orne : 1 Attaché



Il convient de préciser que 3 personnes du service à la population affectées aux maisons de l'emploi sont mises à disposition par une commune de la CCPOM.

De plus en 2019, la CCPOM a accueilli deux stagiaires au sein des Maisons de l'Emploi ainsi que deux stagiaires au sein du pôle Moyens Généraux.

Ressources humaines :

En 2019 :

- 1 agent a souhaité une mutation externe dans une autre collectivité,
- 1 agent de catégorie C a été nommé sur un grade de catégorie B suite à la réussite d'un concours,
- 1 agent de catégorie B a été nommé sur un grade de catégorie A suite à la réussite d'un concours également.,
- 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade,
- 1 contractuel de catégorie B a été recruté afin de remplacer un agent en congé de maternité.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Les instances consultées en 2019 sont :

- La Commission Administrative Paritaire en date du 07 février 2019 à propos de l'avancement de grade précédemment évoqué et en date du 13 Juin 2019 au sujet du renouvellement du détachement d'un agent auprès d'un de nos prestataires de collecte.
- Le Comité Technique en date du 08 février 2019 concernant la modification des horaires variables ainsi qu'en date du 14 Juin 2019 au sujet du règlement et du plan de formation.

Finances

Budget 2019

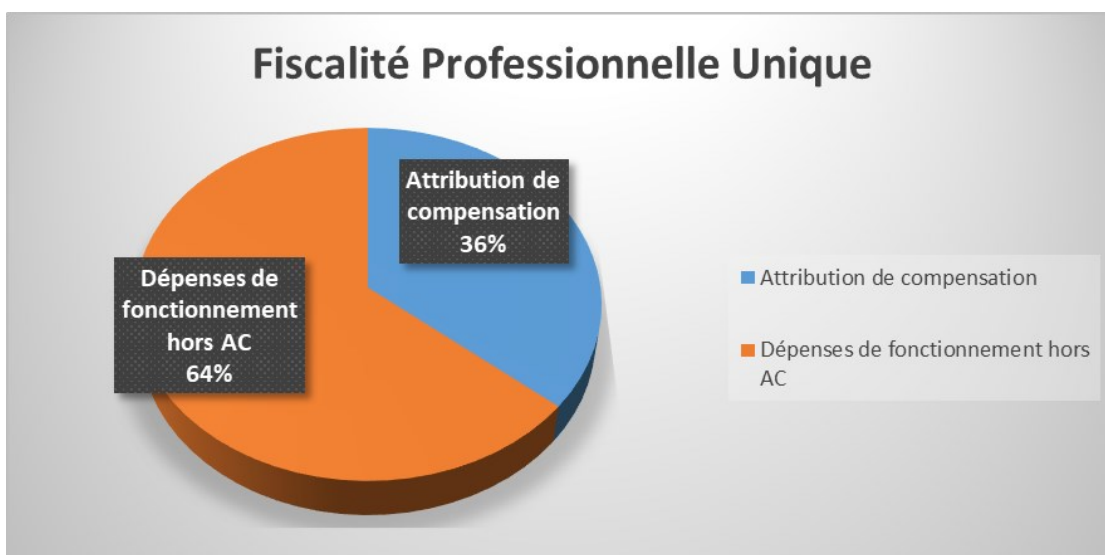
Le Budget 2019 a été adopté le 09 avril 2019 et a fait l'objet de trois décisions modificatives :

- Décision modificative n°1 adoptée le 02 Juillet 2019,
- Décision modificative n°2 adoptée le 1^{er} Octobre 2019,
- Décision modificative n°3 adoptée le 18 Décembre 2019.

Il convient de rappeler que depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est en régime de fiscalité professionnelle unique. L'intercommunalité collecte l'ensemble de la fiscalité professionnelle mais ne conserve pas le produit de cette fiscalité. Il est reversé sur la base de ce que percevaient les communes en 2016 et en fonction des évolutions du produit de la fiscalité professionnelle.

En effet, le 02 Juillet 2019, la Communauté de Communes a adopté son Pacte Fiscal et Financier, la répartition du produit fiscal entre les communes et la Communauté de Communes en est un axe. Cela signifie que la croissance du produit fiscal, à la hausse, comme à la baisse est réparti entre la commune d'implantation à hauteur de 40 % et la Communauté de Communes à hauteur de 60 %.

En 2019, le montant des attributions de compensations s'élève à : 5 496 102 €.



Ce Pacte Financier et Fiscal comporte d'autres engagements :

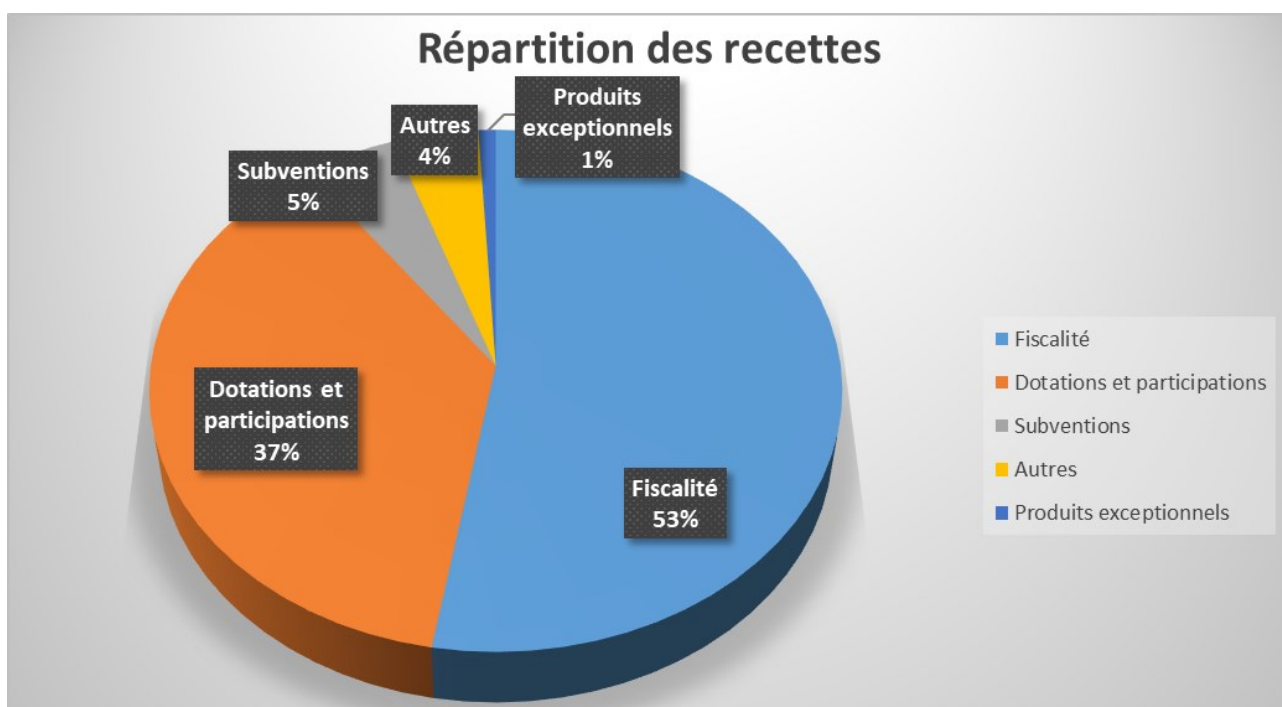
- Répartition dérogatoire du FPIC,
- Mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (200 000 € en 2019),
- Versement de fonds de concours,
- Reversement du foncier bâti des zones d'activités communautaires.

LES RECETTES

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 22 390 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).**

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement 12 912 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)
Recettes d'investissement 3 981 K€



(APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES)

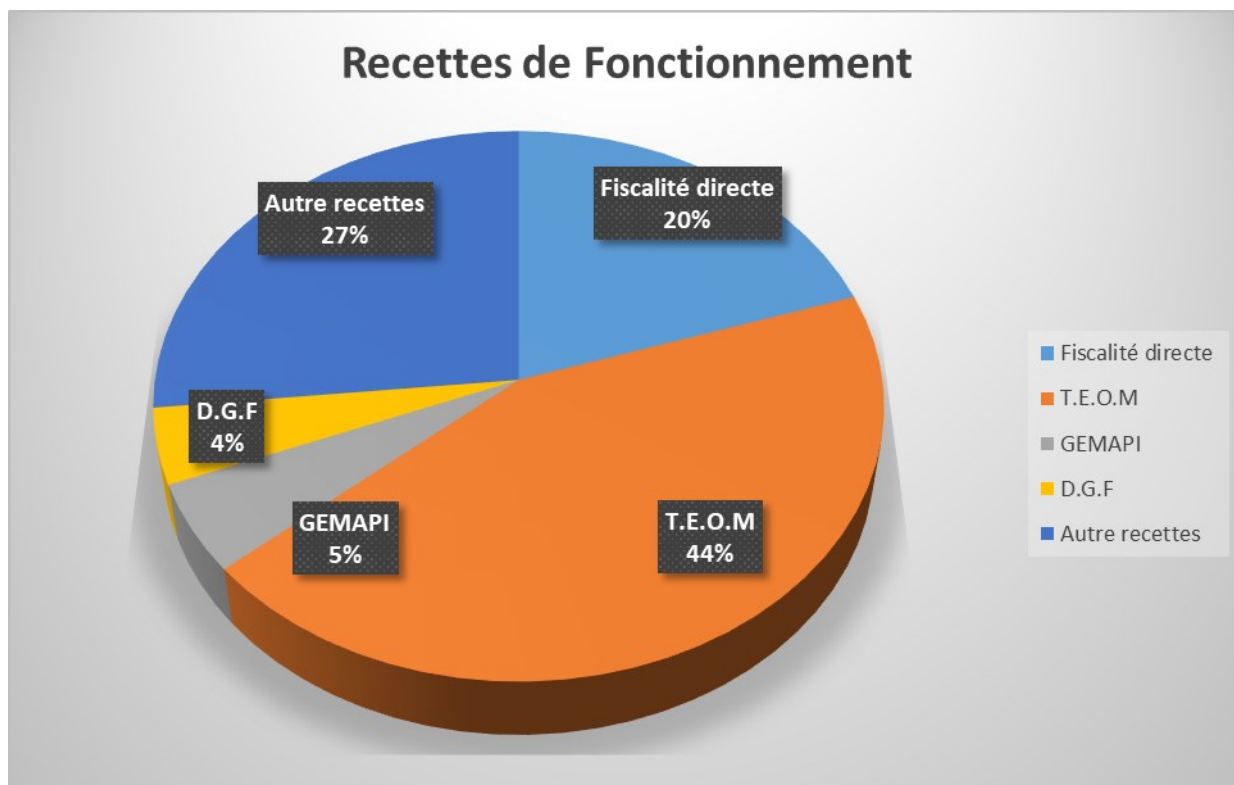
Les recettes réelles de la Communauté de Communes proviennent des contribuables locaux par le biais des impôts locaux, de l'Etat (DGF, FCTVA, FPIC) ainsi que d'autres entités comme l'Union Européenne, le Département, la Région à travers des subventions principalement.

Fiscalité directe locale (taux non modifié en 2019) :

Taxe d'habitation : 1,87 %
Taxe sur le Foncier bâti : 1,98 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 5,24 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,11 %
Cotisation foncière des entreprises : 22,84%

En 2019, une taxe GEMAPI a également été levée auprès des contribuables locaux. Son produit a été voté à hauteur de 674 075 €. Elle vise à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Un programme de travaux a été réalisé en concertation avec l'ensemble des syndicats compétents sur le territoire. Cette taxe vise à financer ces travaux.

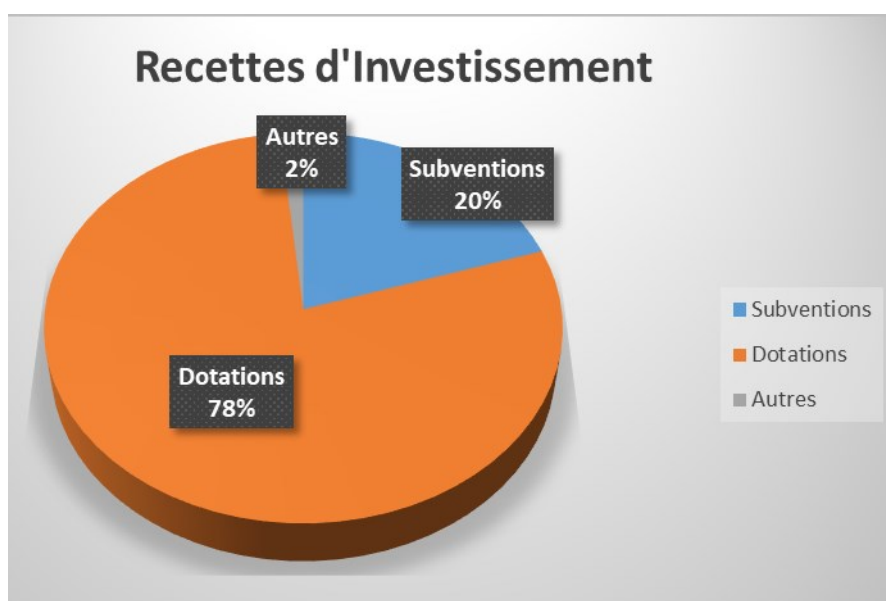
En 2019, les contribuables locaux, au travers des impôts directs ont participé pour 68,94 % (65,98 % en 2018) aux recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes (APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES).



Pour 2019 :

- **Produit de TEOM : 5 654 526 €**
- **Produit de Fiscalité locale : 2 573 588 €**
- **Produit de Taxe Gemapi : 674 644 €**
- **Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement : 574 232 € (523 977 € en 2018)**

Concernant les recettes d'Investissement, elles sont en grande partie composées de la part d'autofinancement que dégage la CCPOM à la clôture de l'exercice 2018.



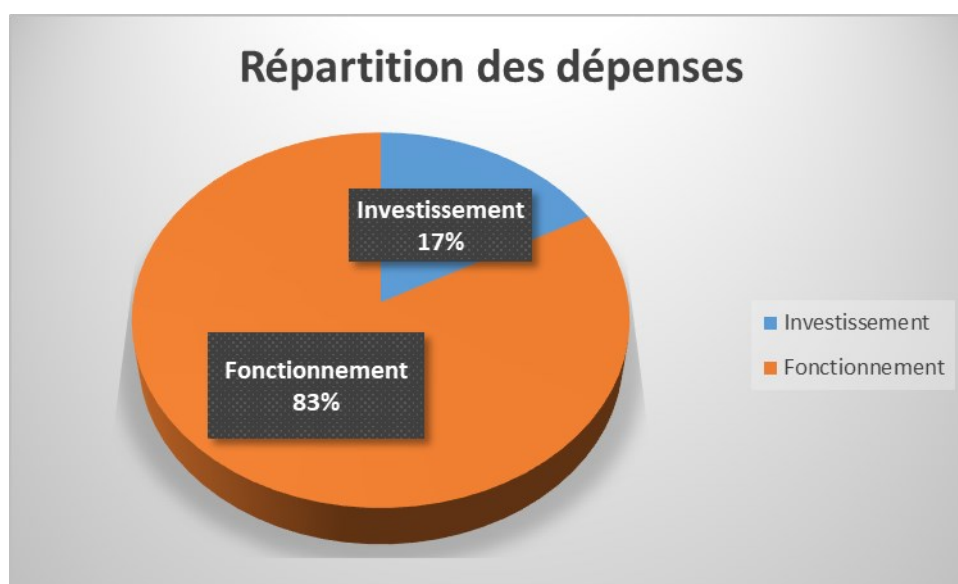
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 17 251 K€ (sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).

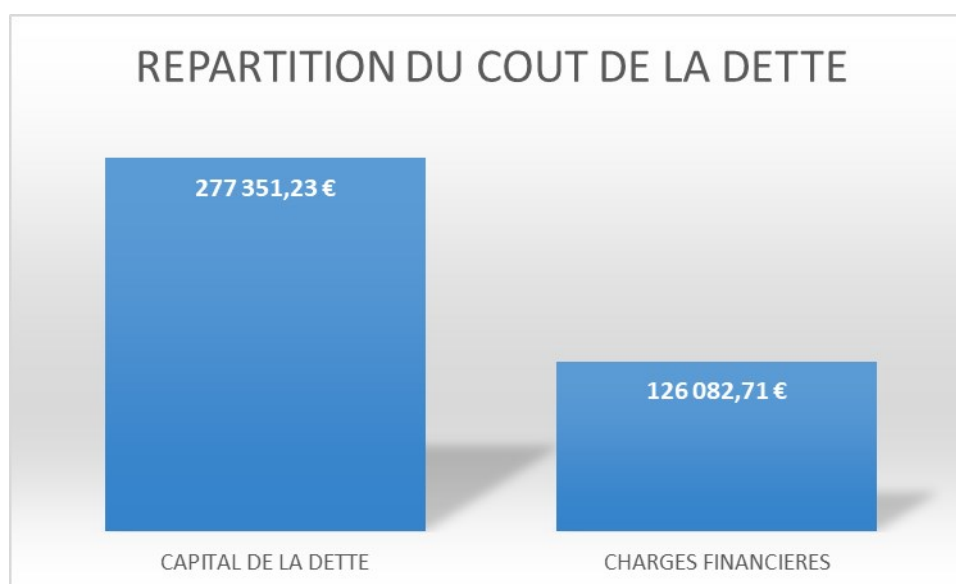
Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement 9 756 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)

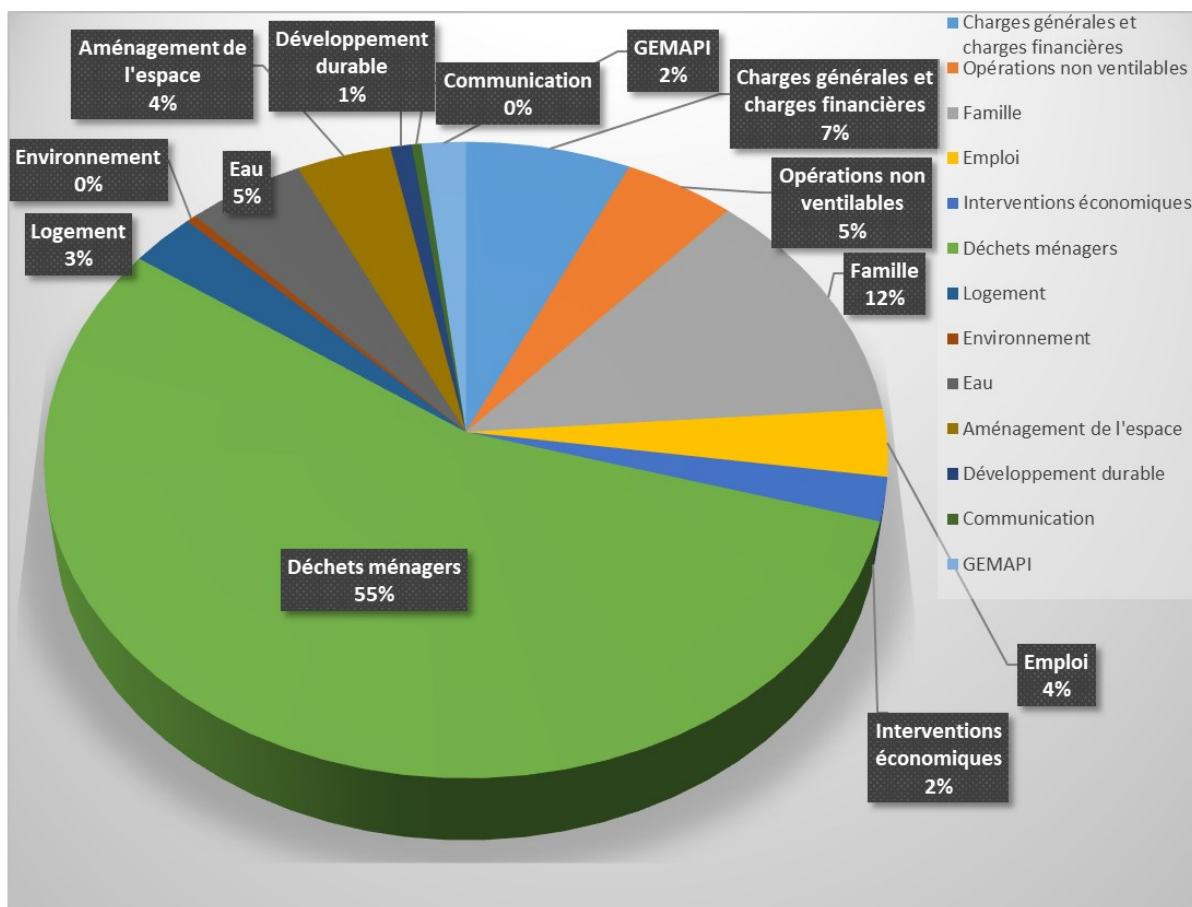
Dépenses d'investissement 1 998 K€



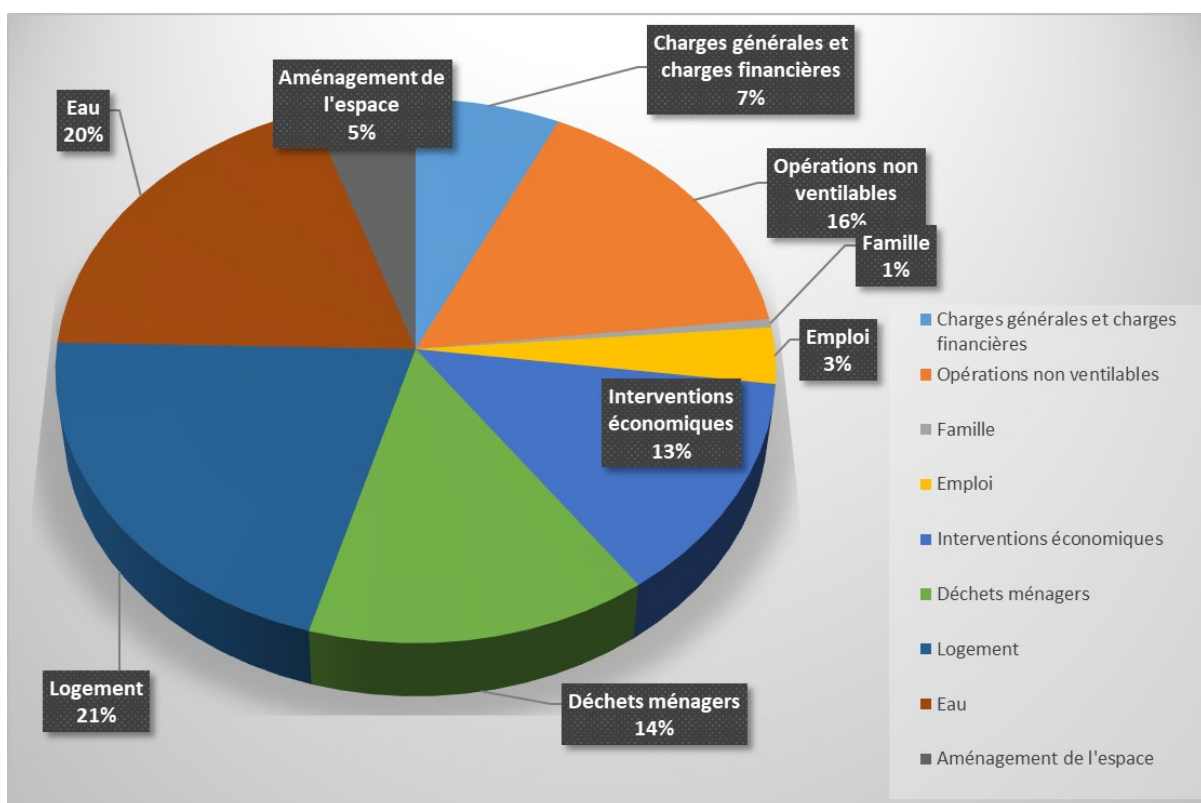
Concernant la dette de la Communauté de Communes :



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :
(en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Compétence

« Aménagement de l'espace »

SCOTAM

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

L'année 2019 a été marquée, pour le SCOTAM, par quatre projets phares ayant trouvé leur aboutissement.

Le SCOTAM s'est vu confier par la Fédération Nationale des SCoT l'organisation des 14èmes Rencontres Nationales des SCoT sur le thème des Transitions, qui se sont déroulées les 26, 27 et 28 juin au Centre de Congrès Robert Schuman de Metz. L'occasion pour les 350 congressistes venus de France métropolitaine et d'Outre-mer de débattre des transitions économiques, sociétales, énergétiques, urbanistiques, etc., de partager des expériences concrètes et de s'engager dans l'action. Cyril DION, invité de marque de ces Rencontres, a apporté son point de vue de citoyen et son regard d'expert. Au-delà des échanges, les congressistes ont pu découvrir les richesses de la ville au travers de visites guidées et s'imprégner de réalisations emblématiques comme le projet des Portes de l'Orne ou le réseau de chaleur de la Ville de Metz. Ces Rencontres ne sont pas restées confidentielles, il est possible de retrouver les Actes et les vidéos des principales interventions sur le site web du SCOTAM (www.scotam.fr).



Autre transition majeure pour le Syndicat mixte, le transfert du personnel qui s'est réalisé au 1er septembre 2019 : les 5 agents de Metz Métropole ont intégré le Syndicat mixte du SCoTAM, un pas de plus dans l'autonomie de gestion du Syndicat. Ce transfert s'est accompagné d'une réflexion sur les emplois, les compétences, les carrières, l'organisation et le temps de travail, etc.

Une année de chantier « Ressources Humaines » en concertation avec le personnel.



Le Plan Paysages est quant à lui passé de l'étape de la consolidation des objectifs de qualité paysagère à la construction du programme d'actions. Sans nul doute que la dynamique enclenchée a déjà porté ses fruits et impulsé un nouveau regard sur les pratiques d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Souhaitons que ce changement de paradigme se poursuive au travers d'actions concrètes !

Enfin, l'année s'est soldée par l'arrêt du projet de SCoT II à l'unanimité. Deux années de travaux et réflexions, de concertation et d'échanges pour aboutir à une vision partagée à horizon 2032 de l'aménagement et du développement d'un vaste ensemble territorial regroupant 7 intercommunalités et couvrant 225 communes de Moselle et Meurthe-et-Moselle.

Le projet sera transmis à l'ensemble des partenaires pour recueillir leur avis, puis soumis à enquête publique d'ici fin 2020.

S.I.A.U.

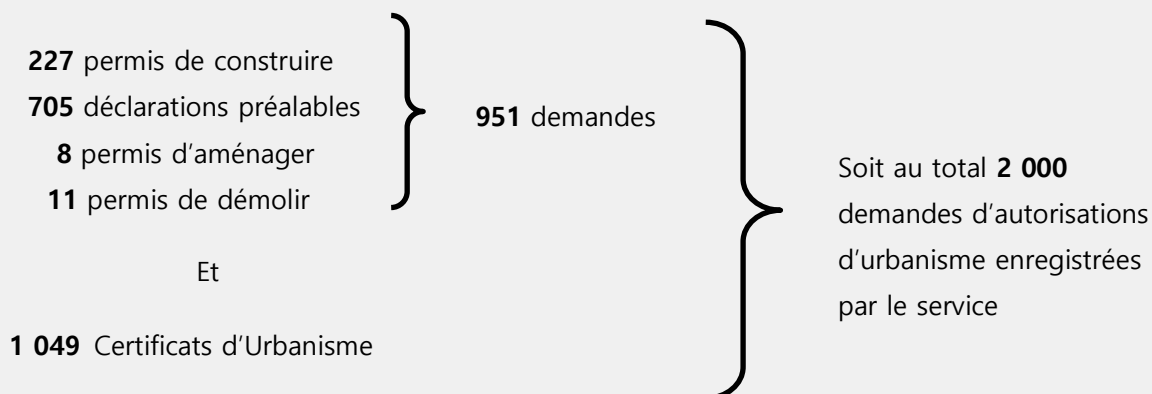
Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

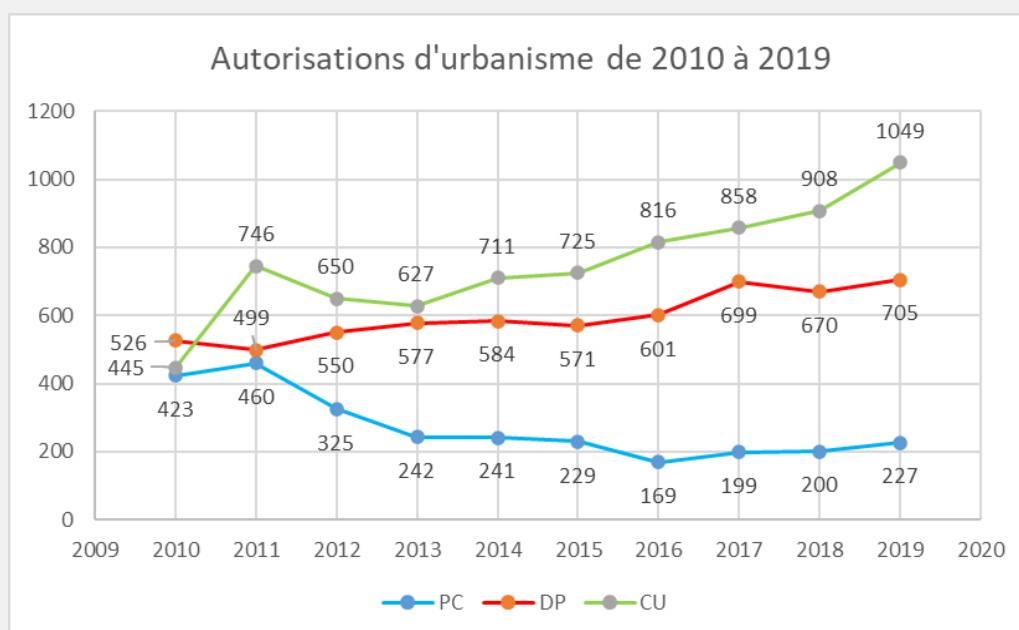
Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM.

Le Maire de la Commune de Saint-Ail a, manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise à disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

Statistiques



On note une augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2018 (1791), avec une hausse des demandes de permis de construire (200 en 2018), une augmentation des déclarations préalables (670 en 2018), ainsi qu'une hausse des demandes de certificats d'urbanisme (908 en 2018).



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires qui sont confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM participe également à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

La CCPOM a été associée à trois réunions au cours de l'année 2019 :

- Réunion PPA pour le PLU de Clouange
- Réunion de travail pour le PLU de Rosselange
- Réunion PPA pour la révision du PLU de Rombas



Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent. Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées du fait de l'application des nouvelles lois.

Au cours de l'année 2019, le réseau ADS s'est réuni à 4 reprises. A l'occasion de ces rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 28 février 2019 :

- Les risques anthropiques,
- Conseil Régional de l'Ordre des Architectes au sujet des signatures de complaisance des demandes d'autorisations,
- Le Géoportail de l'Urbanisme,
- Actualités réglementaires.

Séance du 04 juin 2019 :

- Présentation des projets phares de la Ville de Thionville
- Présentation du projet redynamisation du centre-ville
- L'application des mesures de la loi ALUR en matière de stationnement des commerces,
- Nouvelles modalités apportées par la loi Elan concernant le recolement,
- Actualités juridiques.

Séance du 28 mai 2019 :

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- Missions d'aujourd'hui et de demain,
- L'Agence Régionale de Santé – présentation du filtre de consultation,
- SDIS 54 – présentation du projet de logigramme interactif,
- Présentation du nouveau standard de numérisation des SUP,
- Actualité juridique / Capitalisation des Questions-Réponses / échanges.

Séance du 10 octobre 2019 :

- Présentation de la dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme pour sensibiliser les collectivités territoriales aux enjeux de la dématérialisation dont l'échéance de mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2022.

Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées du fait de l'application des nouvelles lois.

Compétence

« Protection et mise en valeur de l'environnement »

Liaisons douces

Aménagement des Berges de l'Orne : une liaison douce le long du ruisseau de la Barche

Un tracé a été défini le long de la Barche pour rejoindre les chemins forestiers qui mènent au site thermal depuis la rue des Acacias à Marange-Silvange.

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise H.TP d'Hagondange, les travaux ont démarré en 2019 et devraient s'achever en 2020.

Appel à projet – Continuité cyclable

Le ministère chargé des transports a lancé un Appel à projets intitulé « Continuités cyclables », pour soutenir des maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'infrastructures structurants visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo, ou en articulation avec les autres modes de transports notamment collectifs (train, bus, cars...).

L'étude menée en 2012 pour le Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement des Fiches Industrielles a relevé des itinéraires potentiels qui permettent de relier des pôles générateurs de déplacement et qui représentent un intérêt intercommunal.

La liaison reliant la gare de Rombas et la gare d'Hagondange, en passant par la RD 47 sur Amnéville répond au besoin de continuité cyclable.

La CCPOM a déposé en juin 2019 un dossier de candidature pour l'appel à projet portant sur une première tranche de l'itinéraire, allant de la gare de Rombas au giratoire à l'intersection de la RD 47f et RD 112f à Amnéville.

Le projet de la CCPOM a été retenu et bénéficiera d'une aide de 40 % du Ministère pour la réalisation des travaux.



Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien



La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne a pris effet au 1er janvier 2019 et est en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 115 km répartis sur 15 itinéraires.

En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.

Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La LPO réalise des actions de communication pour la mise en valeur de la faune locale. La CCPOM a attribué une subvention d'un montant de 2 900 € à la LPO pour la réalisation de ces actions en 2019.



Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Suite à une première collaboration dès 2007 pour la gestion des pelouses calcaires par le pâturage,



le Bureau Communautaire a décidé de réactiver le partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et de lui attribuer une subvention de 8 784 € pour leurs projets menés sur la période 2019-2020.

Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a confié au Comité de Moselle de la Fédération Française de la Randonnée – CDRP 57, une mission d'étude de création d'un réseau d'itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ce projet est issu du Plan Paysage de la CCPOM adopté en 2008. Celui-ci comportait une feuille de route « Organiser un réseau de chemins ». Il proposait un état des lieux et une stratégie de réorganisation des itinéraires de randonnée existants, ainsi que des itinéraires nouveaux complémentaires, en vue notamment, de relier les venelles et les sentiers urbains. En effet, le Plan Paysage relevait que « les chemins balisés permettant de relier entre eux les villages, de traverser les fonds de vallées et de rejoindre le Sillon Mosellan, sont rares ».

A l'occasion de la révision du projet de territoire de la CCPOM pour les années 2015-2020, dans le cadre de la « Protection et Mise en valeur de l'environnement », il a été décidé de recenser et mailler des chemins de liaison intercommunale en vue de créer un réseau de chemins pédestres balisé permettant de relier entre eux les villages et les principaux points d'attrait de la CCPOM.

C'est dans ce cadre qu'en 2017 la CCPOM a confié la réalisation d'une étude de faisabilité au Comité mosellan de la Fédération Française de la Randonnée, qui bénéficiait d'une solide expérience. Il s'agissait de réunir tous les critères

requis par la politique randonnée du Département de la Moselle : chemins ou parcelles publics, sécurité, intérêt touristique, longueurs des boucles de randonnée. En effet cela conditionne le soutien financier du Département de la Moselle et la protection dans le temps par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



La CCPOM a également sollicité l'appui de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (Aguram) à laquelle le territoire adhère, pour le suivi de l'étude et sa valorisation à venir.

Le projet, porté par la CCPOM, a été construit avec les communes membres et les associations de randonnée du territoire, les pôles touristiques, l'Office National des Forêts, les gestionnaires d'espaces naturels.

La Fédération Française de la Randonnée a procédé à un recensement auprès de chacune des communes, des points d'intérêt touristiques, de patrimoine naturel, bâti, historique, mais aussi sur les possibilités de restauration, de ravitaillement, d'hébergement des randonneurs. Ceci dans l'objectif du développement touristique et économique de ces activités.

Les itinéraires du Fil Bleu et du chemin de grande randonnée GR®5f ont constitué une trame pour le réseau de boucles de randonnée proposé. Près de 200 kms ont été visités, comparés sur le terrain pour aboutir à 135 km d'itinéraires organisés en 8 boucles de randonnée reliées entre elles et également reliées aux communautés de communes voisines.

Au terme de deux ans d'étude au plus près du territoire, la Commission Protection et Mise en

valeur de l'environnement de la CCPOM a reçu en juin 2019 le dossier de faisabilité de la Fédération Française de la Randonnée, pour 8 boucles de randonnée couvrant toutes les communes et susceptibles d'intégrer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Moselle.

Ce dossier a été remis au comité Départemental du Tourisme en septembre 2019.



Compétence

« Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers »

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels et des encombrants ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

14 887 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2019, contre 15 282 tonnes en 2018.

2 158 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2019, contre 2 392 tonnes en 2018.

1 928 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2019, contre 1 575 tonnes en 2018.



4 086 T de déchets issus de la collecte sélective soit 22% des déchets collectés sur le territoire.

14 887 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 78 % des déchets collectés sur le territoire.

Marché de traitement des déchets ménagers

Le marché de traitement des déchets ménagers a été attribué pour une durée de 46 mois à compter du 1er novembre 2016 aux entreprises suivantes :

<u>HAGANIS</u> pour le traitement des ordures ménagères (incinération) et le traitement du verre (conditionnement)	<u>CITRAVAL</u> pour le tri, le conditionnement et la reprise des emballages recyclables et pour le traitement des encombrants.	<u>ONYX EST</u> pour le conditionnement et la reprise des papiers.
---	--	---

Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries ont démarré au 1^{er} novembre 2015, pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois un an.

Les quatre déchèteries communautaires sont gérées par la société NICOLLIN.

Les lots du marché ont été attribués comme suit :

Lot 1	Gestion des déchèteries (haut et bas de quai), location des bennes, enlèvement et transport des bennes, entretien du site	NICOLLIN
Lot 2	Traitement du tout-venant	BARISIEN
Lot 3	Traitement des Déchets verts	SEDE
Lot 4	Traitement des gravats	TTM Environnement
Lot 5	Reprise des ferrailles	DERICHEBOURG
Lot 6	Reprise des cartons	BARISIEN
Lot 7	Traitement du bois	BARISIEN
Lot 8	Traitement des pneus (aucune offre n'a été présentée après la relance d'une procédure négociée)	Gilles HENRY (contrat pour la location de contenants dédiés) ALIAPUR (convention pour la reprise gratuite des pneus)
Lot 9	Traitements des Déchets Ménagers Spéciaux	CEDILOR
Lot 10	Traitement des huiles végétales	METHAGRI

La reconduction d'une durée d'un an du marché a été notifiée aux prestataires le 06 juin 2019 pour une prise d'effet au 1er novembre 2019.

En plus de ces prestations, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de conventions.



12 670 tonnes *

de déchets reçus en 2019,
contre 12 425 en 2018

(* dont 368,96 tonnes
collectées et traitées par des
éco-organismes)

Nouvelles actions développées en 2019

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS **EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES**

En complément du tri des emballages, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité expérimenter la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire.

L'expérimentation est menée sur 3 communes test : Amnéville, Clouange et Vitry-sur-Orne, avec en tout 21 conteneurs à biodéchets..

En 2019, la collecte des biodéchets s'est poursuivie afin d'avoir plus de données et de pouvoir tirer un bilan de l'efficacité de cette collecte, avant de décider éventuellement de la généraliser à l'ensemble du territoire.



LES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

En 2019, 8 nouvelles séries de 3 conteneurs enterrés ont été installés dans les communes pour permettre à chacun d'avoir une solution d'élimination de ses déchets en dehors des jours de collecte.

Ces nouvelles installations portent à 196 le nombre de conteneurs enterrés présents sur notre territoire.

Un nouveau marché a été passé avec l'entreprise ASTECH pour la fourniture de 8 nouveaux conteneurs, pour équiper 2 projets immobiliers sur Moyeuve-Grande et Clouange. Ces conteneurs seront installés début 2020, selon l'avancement des travaux.

LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS

En 2019, un marché d'un an renouvelable a été attribué à la société ANCO pour le lavage et la maintenance du parc de conteneurs enterrés.

Une campagne de lavage a été réalisée en octobre-novembre 2019.



ÉTUDE DE MODERNISATION DE 3 DÉCHÈTERIES

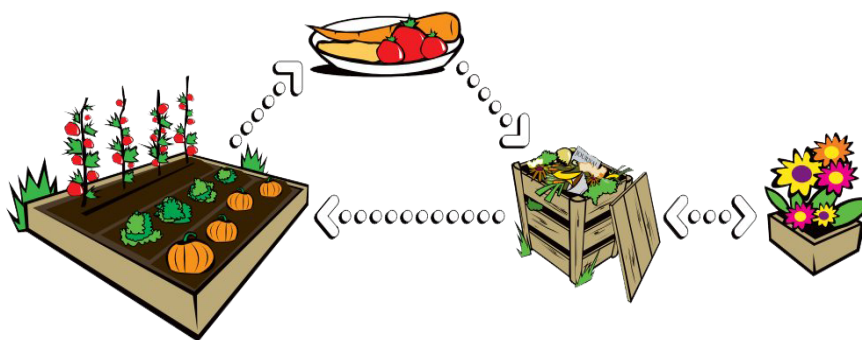
En 2019, la CCPOM a lancé une étude pour la modernisation et la mise aux normes de trois déchèteries de la CCPOM (déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes). Cette étude vise à améliorer les conditions d'accès et de dépôt, de façon à ce que le service rendu aux usagers soit de qualité, en tenant compte des perspectives d'évolution à venir.

Après une première phase d'état des lieux et de diagnostic, des prescriptions techniques et propositions financières d'aménagement ont été formulées par le bureau d'étude. Le choix des aménagements et des travaux à réaliser se fera en 2020.

LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le compostage

En 2019, ce sont :
27 composteurs en plastique
et 70 composteurs en bois
qui ont été vendus.



4 composteurs ont été donnés :

- 1 composteur pour l'école de Villers de Rombas
- 1 composteur pour l'école du Petit Moulin de Rombas
- 1 composteur pour la Résidence les Grands Chênes sur le site thermal d'Amnéville
- 1 composteur pour les Chalets du lac sur le site thermal d'Amnéville

Les guides composteurs

Un réseau de 8 guides composteurs a été constitué en 2013. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

En 2019, 3 d'entre eux ont participé aux animations organisées tout au long de l'année :

- Journée du Développement Durable au Fond Saint Martin à Rombas, le 02 juin 2019
- Fête de la Vigne à Marnage Silvange le 1er septembre 2019
- Marché de producteur à Bronvaux le 28 septembre 2019
- Installation de composteur et sensibilisation des élèves dans les écoles Petit moulin et Villers de Rombas
- Stand d'information lors de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets.

Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.

1 demande a été reçue en 2019 pour un montant total de 100 €.



La Semaine Européenne de la Réduction des déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, qui s'est déroulée du 16 au 24 novembre, est l'occasion de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de consommer mieux, tout en gardant à l'esprit que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Des animations ont été organisées par la CCPOM avec l'objectif de revoir nos habitudes de consommation au quotidien, que ce soit à la maison mais aussi à l'école, au travail ou en faisant nos courses...

⇒ Un « Goûter 0 déchet » dans les écoles primaires
860 élèves dans les écoles de Rombas, Clouange, Moyeuve-Grande, Malancourt La Montagne et Bronvaux ont relevé le défi « Goûter 0 déchet » avec un résultat très satisfaisant : 52 % de réduction des déchets en moyenne !



⇒ Atelier « Brico ' Récup » au périscolaire
Dans les périscolaires de Rosselange, Rombas et Marange-Silvange, les enfants ont confectionné divers objets utiles ou de décoratifs à partir d'emballages.



⇒ Atelier « Fabrication de produits naturels »
40 participants des communes d'Amnéville, Rosselange, Moyeuve-Petite, Marange-Silvange et Montois-la-Montagne ont participé à ces ateliers pour créer ses propres produits d'entretien et de cosmétique.



⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants
Une dizaine de restaurants a accepté d'informer ses clients sur la possibilité de demander un « Gourmet Bag » s'ils ne finissent pas leur assiette, par le biais d'affiche en vitrine et de chevalets sur les tables

⇒ Animation d'un stand compostage sur les marchés de Clouange et de Rombas

Repair Café

La CCPOM a organisé son premier Repair Café en décembre, en partenariat avec l'association MDesign. Il s'agit d'un rendez-vous autour de la réparation, où des amateurs bénévoles, passionnés par le bricolage, aident chacun à réparer les objets en panne qu'il aura apporté.

Convivialité, échange et conseils sont les maîtres mots du Repair Café. Le partage des savoirs faire de chacun est mis au service de tous pour lutter contre le trop plein de déchets et l'obsolescence programmée.

Pour cette première session, le bilan est très positif :

- ⇒ Environ 50 visiteurs,
- ⇒ 8 réparateurs bénévoles
- ⇒ 25 objets apportés : plus de la moitié ont été réparés, totalement ou partiellement (pièce de rechange à acheter ...).



Face à ce succès et à la satisfaction des réparateurs comme des visiteurs, d'autres Repair Cafés seront organisés en 2020.

Sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les écoles

La CCPOM a mené une action de sensibilisation des élèves d'écoles primaires à la réduction et au tri des déchets tout au long de l'année scolaire 2018/2019.

Au total, ce sont 75 classes, regroupant 1779 élèves du territoire, qui ont accueilli les animations proposées par la CCPOM et encadrées par son Ambassadrice du tri et de la prévention. Ces animations, à la fois ludiques et pédagogiques, ont reçu l'enthousiasme des enfants et du personnel enseignant. En conclusion de cette action, chaque élève s'est vu remettre un « diplôme du Bon Trieur » et a été vivement encouragé à devenir un éco-citoyen responsable !



Une étude pour développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un concept économique qui répond aux limites de l'économie contemporaine. Le modèle linéaire qui consiste à « extraire, transformer, produire, utiliser et jeter » a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts environnementaux liés à l'utilisation de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter....

L'économie circulaire propose de se réorienter vers la durabilité : limiter les consommations de ressources dès la conception des produits, réutiliser les flux de matière et d'énergie pour limiter les ponctions et rejets, créer de la valeur localement grâce à ces flux.

Pour cela l'économie circulaire peut s'appuyer sur le recyclage, la réparation, le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale, l'écoconception des produits et services, l'économie de fonctionnalité...

L'économie circulaire touche donc directement les habitants dans leur mode de consommation, mais aussi le monde économique et les entreprises dans leur offre de produits et services.

La CCPOM mène depuis septembre 2019 une étude qui doit établir un diagnostic du territoire, en prenant en considération les enjeux ressources et les déchets des activités économiques, mettre en évidence les opportunités du territoire, et établir un programme d'actions sur 3 ans.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Compétence

« Développement économique »

LES PARCS D'ACTIVITÉS

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes :

le **Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38ha50. 36,827 ha ont déjà été commercialisés. 1,42 ha reste à commercialiser.



le **Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVILLE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8ha92. 4,17 ha ont déjà été commercialisés. 0,35 ha reste à commercialiser.

le **Parc d'Activités Communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES d'une superficie de 41ha28. 9,59 ha ont déjà été commercialisés. 31,69 ha reste à commercialiser.

Bâtiments d'activités

La Communauté de Communes dispose de deux bâtiments d'activités :



Un hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

état d'occupation des cellules en décembre 2019 : 4 cellules louées / 2 cellules vendues



Un bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

état d'occupation des cellules en décembre 2019 : 5 cellules vendues / 1 disponible

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PAC « Belle Fontaine »	265	282	306	316	347	394	358	361	422
PAC « Deux Rivières »	39	24,5	24	22,5	38	28,5	28	39	28
PAC « Champelle »	162	145	185	226	225	243	255	255	330
TOTAUX	466	451,5	515	564,5	609,5	665,5	642	655	780

CONCOURS « BE YOUR BOSS »

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle, en partenariat avec l'Université de Lorraine (IAE de Metz) et le PEEL, ont organisé le jeudi 16 mai la remise des prix de la 5ème édition du concours Be Your Boss.

A destination des collégiens, lycéens et étudiants, ce concours a pour objectif de promouvoir le développement économique du territoire et sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat.

Le principe du concours est simple, il suffit d'avoir une idée dans la création d'une entreprise, d'un produit, d'une association... et de la filmer. Après inscription, les candidats font parvenir leur production et un jury, composé de membres de l'éducation nationale, de chefs d'entreprises et d'élus des communautés de communes se réunit pour choisir les vidéos des lauréats.

Au final, ce sont 72 élèves inscrits et 27 vidéos retenues par le jury pour être projetées le 16 mai.



7 Prix ont été remis :

Prix de l'idée la plus innovante, Prix de la plus belle réalisation, Prix de l'audace, Coup de Cœur du jury, Grand Prix du jury, Grand Prix des Étudiants, Prix du public.



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉNOVATION DES COMMERCES DES CENTRES-VILLES DU TERRITOIRE DE LA CCPOM

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.



Ce programme a pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres. Il s'agira de soutenir et développer le commerce de proximité, de maintenir l'attractivité commerciale de la Communauté de Communes en réduisant ainsi l'évasion commerciale ; et enfin de conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes. Véritable vecteur de communication, ce programme de rénovation des vitrines permettra à la fois de valoriser les rues commerçantes et d'augmenter l'attractivité des boutiques.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

Cette aide est fixée à 30 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond de l'aide fixé à 4 500 €.

En 2019, il a été accordé deux subventions pour un montant total de 4 215,55 €.

PARTENARIATS



24ème Salon à l'envers de Lorraine Attribution d'une subvention à l'association

« Entreprendre en Lorraine Nord »

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2019, qui s'est déroulé le 17 octobre à Thionville.

« ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques) moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 €.



Adhésion à Moselle Attractivité

Le bureau communautaire a décidé de renouveler son adhésion à Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 € par habitant.



L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique,
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle,
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD LORRAINE

L'initiative « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

L'ambition des acteurs socio-économiques et des partenaires publics est de renforcer l'attractivité de ce territoire en capitalisant sur son terreau industriel tout en l'amenant vers un haut degré de modernisation et d'inscrire l'ensemble du territoire dans une logique 4.0 dans l'ensemble des composantes qui constitue cette démarche.

Pour répondre à cette ambition partagée, les cosignataires du Territoire d'Industrie Nord Lorraine partagent les priorités suivantes :

- ⇒ L'anticipation des mutations économiques et environnementales et accélération des démarches Industrie du Futur, Intelligence Artificielle et de transition énergétique ;
- ⇒ L'apport d'une réponse efficace et réactive aux besoins et compétences des entreprises et des salariés dans une logique d'accompagnement des mutations ;
- ⇒ La valorisation des potentiels des zones d'activités actuelles et des friches existantes.

La Communauté de Communes a signé en 2019 le contrat « Territoires d'Industrie ».

PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI

La Région Grand Est a élaboré le modèle des Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE), outil opérationnel des orientations et indications contenues dans le SRDEII..

Il a été proposé l'élaboration d'un POCE dit « Nord Lorraine », comprenant 16 EPCI : Metz Métropole, les communautés d'agglomération de Portes de France Thionville, Val de Fensch, Longwy, les communautés de communes de Rives de Moselle, Orne Lorraine Confluences, Pays Orne Moselle, Cattenom et environs, Mad et Moselle, Arc Mosellan, Bouzonvillois Trois Frontières, Pays Haut Val d'Alzette, Cœur de Pays Haut, Terre Lorraine du Longuyonnais, Haut Chemin Pays de Pange et Sud Messin.

Un diagnostic coréalisé par l'AGAPE et l'AGURAM a démontré les enjeux partagés en matière de développement économique.

A la suite du diagnostic, et pour mieux tenir compte des spécificités particulières au sein du POCE Nord Lorraine, il a été décidé de

constituer des chapitres territoriaux entre groupes d'EPCI, afin de dégager des enjeux et des actions communes sur la base desquels seront établies les futures conventions et coopérations avec la région Grand Est.

Un chapitre « Territoire industriels » a été constitué avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch, les communautés de communes du Pays Orne Moselle, Rives de Moselle et Orne Lorraine Confluences.

En 2019, les enjeux au sein de ce chapitre ont été identifiés :

- ⇒ Accompagner le développement des filières stratégiques
- ⇒ Co-construire l'économie de demain
- ⇒ Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques vectrices d'emplois
- ⇒ Renforcer l'attractivité du territoire
- ⇒ S'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire et les circuits courts pour faire émerger les emplois de demain

Compétence

« Logement et cadre de vie »

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2018

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2012-2018).

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

Le 2ème PLH devant arrivé à échéance en décembre 2018, le bureau communautaire a décidé en séance du 10 décembre 2018, de proroger la validité du 2ème PLH jusqu'à l'approbation du nouveau.

En 2019, la mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est donc poursuivie en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Sur la base des résultats observés et de l'importance à poursuivre cette action sur un territoire où la question de la qualité du logement en particulier dans le domaine des travaux liés aux économies d'énergie et à l'adaptation reste très présente, ce Programme d'Intérêt Général a été prolongé, par deux avenants successifs, jusqu'au 30 novembre 2016.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est donc engagée, depuis décembre 2011, à travers la mise en place de ce PIG à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- L'adaptation des logements au handicap,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).



La Région GRAND EST accompagne ce PIG à parité avec la CCPOM (dans la limite de l'enveloppe attribuée) en faveur :

- des propriétaires très modestes,
- des propriétaires modestes pour qui les travaux auront permis d'atteindre un gain énergétique supérieur à 40 %.

En ce qui concerne les travaux destinés à permettre l'autonomie à la personne, la Région GRAND EST soutient ceux qui ont été réalisés par les propriétaires très modestes, à parité avec la CCPOM.

En 2019, les services communautaires ont accordé 5 nouvelles subventions, dont 2 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique. La participation de la CCPOM est de 4 738.50 € et 500.00 € au titre de l'Aide Rénovation Thermique.

Année	Dossiers	FART	TOTAL		ANAH		CCPOM		REGION	
			PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART
2012	21	8	61 034,83 €	20 800,00 €	45 898,91 €	16 800,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €
2013	38	18	166 408,00 €	46 800,00 €	129 829,00 €	37 800,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €
2014	54	34	541 187,23 €	126 870,00 €	474 382,00 €	109 870,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €
2015	70	52	507 224,92 €	198 435,00 €	426 973,00 €	172 435,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €
2016	88	60	660 418,07 €	187 532,00 €	598 254,00 €	156 532,00 €	31 082,04 €	15 500,00 €	31 082,04 €	15 500,00 €
2017	48	33	437 145,33 €	81 532,00 €	390 503,00 €	66 532,00 €	23 864,67 €	8 250,00 €	22 777,67 €	6 750,00 €
2018	11	8	94 458,00 €	102 670,00 €	85 429,00 €	99 045,00 €	4 625,00 €	1 875,00 €	4 404,00 €	1 750,00 €
2019	5	2	102 093,00 €	4 078,00 €	92 616,00 €	3 078,00 €	4 738,50 €	500,00 €	4 738,50 €	500,00 €

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) assure la mission de suivi-animation de l'opération.



Protocole Territorial d'aide a la rénovation thermique des logements privés

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) étant arrivé à son terme le 30 novembre 2016, le Bureau Communautaire a été appelé à se prononcer sur l'engagement d'une réflexion sur une intervention nouvelle dans le domaine de la rénovation de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a ainsi été lancée pour préciser les contours et les champs d'intervention de la CCPOM dans le domaine de l'amélioration du parc ancien dégradé.



Les conclusions de cette étude et les orientations du futur programme d'intervention ne pouvant être finalisées avant la fin du Programme d'Intérêt Général, soit le 30 novembre 2016, la Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans un dispositif transitoire pendant la période comprise entre la fin du PIG (le 1^{er} décembre 2016) et la mise en place du nouveau dispositif (courant du 2^{ème} semestre 2017), afin de maintenir la forte dynamique constatée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en vigueur.

Au regard de la situation toujours plus fragile des ménages du territoire, et du succès du PIG, la CCPOM a mis en œuvre un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ce protocole qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de Communes peut abonder les aides octroyées par l'ANAH, par :

- une aide complémentaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme (500 € pour les propriétaires occupants et 500 € par logement pour les propriétaires bailleurs).
- un financement des travaux réalisés par des propriétaires bailleurs dont les logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH,
- un financement complémentaire de 5 % des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes,
- un financement complémentaire de 10 % de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes âgés de plus de 60 ans.



La Région « GRAND EST » accompagne ce Protocole dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers.

En 2019, les services communautaires ont accordé 8 subventions pour un montant de travaux de 138 542,00 €. La participation de la CCPOM est de 2 193,00 € et 1 500,00 € au titre de l'Aide Rénovation Thermique.

ANNEE	NB dossiers	Coût Opération	Mt Subventionnable	Sub CCPOM	Sub GRAND EST	Fart CCPOM	Fart GRAND EST	Sub Anah	Fart Anah
2017	2	22 360 €	20 595,00 €	513,50 €	513,50 €	250,00 €	250,00 €	6 961,00 €	1 600,00 €
2018	32	350 466,00 €	299 646,00 €	10 001,00 €	9 324,50 €	3 750,00 €	3 000,00 €	130 637,00 €	16 607,00 €
2019	8	138 542,00 €	90 493,00 €	2 193,00 €	1 546,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	42 789,00 €	7 255,00 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est menée conjointement par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH), pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 2 ans, dans les conditions définies dans une convention. L'opération a démarré le 3 janvier 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, le Bureau Communautaire a décidé d'abonder la subvention attribuée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par :

- L'attribution d'une aide complémentaire de 500 € à la prime ASE (Aide de Solidarité Ecologique) pour tout propriétaire occupant éligible au programme « Habiter Mieux »,
- L'attribution d'une subvention à hauteur de 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires s'engageant dans un conventionnement avec l'ANAH,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants effectuant des travaux d'autonomie,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants qui améliorent leur habitation.

Il est, par ailleurs, rappelé que la Région Grand Est accompagne cette OPAH dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers (uniquement pour les 5 communes dites « rurales » : Bronvaux, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-aux-Chênes), à hauteur d'un tiers du montant total de la subvention.

En 2019, les services communautaires ont accordé 64 subventions pour un montant de travaux de 789 418,00 €. La participation de la CCPOM est de 10 951,09 € et de 18 666,64 € au titre de la prime « Habiter Mieux ».

ANNEE	NB dossiers	Coût Opération	Mt Subventionnable	Sub CCPOM	Sub GRAND EST	Habiter Mieux CCPOM	Habiter Mieux GRAND EST	Sub ANAH	Habiter Mieux ANAH
2018	6	66 633,00 €	48 716,00 €	400,00 €	- €	1 500,00 €	- €	17 547,00 €	3 471,00 €
2019	64	789 418,00 €	668 825,00 €	10 951,09 €	1 009,45 €	18 666,64 €	1 500,02 €	290 084,65 €	50 346,60 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Opération Ravalement de façades

Le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé le 13 août 2012 d'engager une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades. L'objectif a été d'actualiser la stratégie de l'opération en adéquation avec la nouvelle politique régionale. Cette étude a abouti à la définition d'un nouveau périmètre d'intervention avec l'apparition de nouveaux secteurs à enjeux.

A l'issue de la finalisation de cette étude, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par le bureau communautaire lors de sa séance 12 janvier 2015.



La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2019, les services communautaires ont enregistré 43 demandes d'informations dont 18 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement. Au final, après travaux, 9 demandes ont bénéficié de 10 977,50 € d'aides de la CCPOM.

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Campagne d'isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2019, les services communautaires ont enregistré 55 demandes :

21 isolations des combles perdus
34 isolations des murs par l'extérieur



Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 25 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 22 261,13 € (Isolation des murs par l'extérieur : 15 dossiers pour 17 800,00 € et isolation des combles perdus : 10 dossiers pour 4 461,13 €).

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Aide à la 1ère installation des jeunes dans un logement

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

En 2016, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un dispositif d'aide pour les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans ayant pour objectif de leur apporter un soutien à la fois logistique et financier et de faciliter ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement.

Un montant d'aide forfaitaire de 200 € est ainsi alloué par la CCPOM, majoré de 100 € par enfant à charge, au bénéfice du titulaire du bail du logement. Cette aide, non renouvelable, destinée aux frais consécutifs à leur emménagement, est attribuée sous réserve de la présentation des justificatifs d'achats basés sur une liste de meubles et électroménagers de première nécessité.

En 2019, 2 aides ont été accordées pour un montant de 400 €.



Dispositif d'aide au surcoût foncier

La Communauté de Communes affiche sa volonté de maintenir, voire augmenter, la population du territoire communautaire, notamment en favorisant la construction de logements sociaux.

Le Bureau Communautaire a donc décidé en octobre 2007 de contribuer à l'effort de développement de son parc social en allouant une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier.

Souhaitant poursuivre la diversification de parc de logements pour répondre au mieux aux besoins des ménages, le bureau communautaire a recentré le dispositif d'aide au surcoût foncier sur la production de petits logements et la production de logements PLAI (logements réservés aux personnes en situation de grande précarité) et a modifié le règlement d'intervention au titre de l'aide au surcoût foncier le 11 février 2019.

Une aide est octroyée aux opérations de logements sociaux, pour ce qui relève des programmes neufs et en vente en état futur d'achèvement (VEFA). Sont éligibles les logements sociaux financés par un PLAI et les logements de petites tailles de type T1-T2.

La Communauté de Communes participe au financement du surcoût foncier à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/T2.

Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

En 2019, les services communautaires ont octroyé 3 subventions :

- ⇒ une subvention de 42 000 € pour une opération de construction neuve de 14 logements en VEFA (9 PLUS et 5 PLAI),
- ⇒ une subvention de 60 000 € pour une opération de construction neuve de 15 logements en VEFA (10 PLUS et 5 PLAI),
- ⇒ une subvention de 193 600 € pour une opération de construction neuve de 90 logements en VEFA (58 PLUS et 32 PLAI).



Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

A travers son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2012-2018), la Communauté de Communes a fait le pari d'un retour de dynamiques positives d'accueil de familles, en augmentant l'offre de logements adaptés en termes de prix et de qualité (formes d'habitat, typologies...).

Pour y parvenir, le programme d'actions du P.L.H. prévoit, dans son axe 1, de développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs et, dans son axe 3, de prendre en compte les besoins en logements spécifiques, notamment, en favorisant une offre diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes en termes de localisation, de prix/loyers.

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place les outils qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L 2252-1 qu'une commune (un EPCI) peut accorder à une personne de droit privé une garantie d'emprunt ou son cautionnement dans les conditions fixées dans la 2^{ème} partie (Livre II - Titre V – Chapitre II) dudit Code.

L'article L. 2252-5 dispose, par ailleurs, que nonobstant le transfert, volontaire ou de plein droit, de tout ou partie de ses compétences en matière de politique du logement ou d'habitat à un établissement public de coopération intercommunale, la commune conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux visées à l'article L. 2252-2 et d'apporter à ces opérations des subventions ou des aides foncières.

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 12 mai 2014, pris la décision d'accorder la garantie de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans les conditions définies dans un règlement rédigé à cet effet.

Le règlement élaboré a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes accorde sa garantie pour les emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides de la CCPOM (aide au surcoût foncier,...).



Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt, en complément de l'intervention du département.

En 2019, la Communauté de Communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement de deux prêts :

- ⇒ d'un montant total de 1 305 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- ⇒ d'un montant total de 3 165 393,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- ⇒ d'un montant total de 2 819 393,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adhésion au fonds de solidarité pour le logement

Lors de sa réunion du 8 octobre 2018, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2018.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).



En 2018, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 228 765,39 € (305 117,14 € en 2017 soit une baisse de 25.02%) pour un total de 1 258 interventions (1 673 en 2017 soit une baisse de 24,80%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2019. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat arrivant à son terme, le Bureau Communautaire a décidé en 2017 la mise en œuvre de la procédure de révision en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.



Les modalités de révision comporteront plusieurs phases :

- Une phase de préparation :
Evaluation du PLH 2012-2018

- Une phase d'élaboration :
Définition des orientations et actions du future PLH

- Une phase validation :
Arrêt du projet de PLH par le Conseil Communautaire
Avis des conseils municipaux et du syndicat mixte su SCoTAM
Nouveau passage en Conseil Communautaire
Avis du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
Adoption du PLH en Conseil Communautaire

En 2019, le comité de pilotage s'est réuni deux fois. Une première fois en janvier pour présenter le document d'orientations, une deuxième fois en juillet pour présenter le programme d'actions. Le conseil communautaire a arrêté le projet de PLH lors de la séance du 2 juillet 2019. Le projet arrêté a été ensuite transmis aux communes, au syndicat mixte du SCoTAM et à l'Etat pour avis.

PARTENARIATS

Agence départementale d'information de la Moselle

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

Des permanences sont organisées au siège de la CCPOM tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 14h à 17h.

En 2019, 11 permanences ont été tenues par l'ADIL dans les locaux de la Communauté de Communes et au total c'est 204 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers, ...).

Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portent sur les rapports locatifs à 76 %, la gestion de la copropriété. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2019, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 543,59 €.



Comité Local pour le Logement

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.



Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (au sein du siège, 34 Grand' Rue - ROMBAS) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la Vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est réalisé lors de la réunion du comité de pilotage qui a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

En 2019, 20 permanences Logement du CLLAJ sur le territoire de la CCPOM ont été assurés, toutes au siège de la CCPOM à Rombas. Sur les 20 ménages orientés vers les permanences logements, 12 ménages ont été reçus en entretien représentant 14 personnes accompagnées (6 hommes et 8 femmes) et 8 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous ne se sont pas présentés.

En 2019, la Communauté de Communes a alloué au CLLAJ la somme de 5 600 €.

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle — AGURAM

En 2019, la CCPOM a poursuivi son partenariat avec l'AGURAM et son programme partenarial 2019.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AGURAM a apporté, en 2019, son assistance technique aux services communautaires, pour :

- La révision du Programme Local de l'Habitat,
- L'accompagnement dans l'élaboration de son plan Climat Energie Territorial,
- L'appui à la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.



AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION **DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée aux EPCI à fiscalité propre dans le cadre de l'application de la loi Notre. Cette compétence figure dans la liste des compétences d'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le Préfet de la Moselle a ainsi procédé à la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage en Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2017. Les membres de ce Syndicat Mixte sont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Trois représentants de la Communauté de Communes ont été désignés par le Conseil Communautaire pour siéger au sein de ce syndicat.

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le Conseil Communautaire a décidé de transférer au Syndicat Mixte la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1^{er} janvier 2018.

En 2019, la participation au SM3A est de 181 121,51 €.

La Communauté de Communes a engagé en 2019 une procédure d'expulsion à l'encontre des gens du voyage installés sans droits ni titres sur une zone communautaire.



CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Dans l'objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, la loi ALUR du 24 mars 2014 confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat. Les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).



La CIL est un lieu d'échanges et de concertation entre les différents acteurs du logement sur le territoire de l'EPCI afin de remplir les missions fixées par le Code de la Construction et de l'Habitation, à savoir :

- ⇒ La définition des orientations en matière d'attribution de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire de l'EPCI ;
- ⇒ Les modalités de logement des personnes relevant du DALO ;
- ⇒ Les modalités de la coopération entre les différents réservataires ;
- ⇒ L'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- ⇒ La mise en œuvre et le suivi du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

La Communauté de Communes a validé la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement le 09 septembre 2019.

Compétence

« Développement durable »

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Ils sont désignés comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire et doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur leur territoire.

La Communauté de Communes Pays Orne Moselle a passé un marché avec le bureau d'étude Climat Mundi pour l'élaboration du PCAET. La réunion de lancement de l'étude s'est tenue fin 2018.

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial

La première étape est de réaliser un diagnostic du territoire pour analyser les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et polluants, le potentiel de production d'énergie renouvelable, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et d'identifier des leviers d'actions.

Il en ressort par exemple que pour notre territoire :

- ⇒ La consommation d'énergie annuelle est de 1 080 GWh, soit 20 MWh/habitant par an, principalement des produits pétroliers et gaz d'origine fossile.
- ⇒ Les émissions de gaz à effet de serre annuelles sont de 221 000 tCO₂e, soit 4,1 tCO₂e/hab par an, principalement émis par le secteur résidentiel et les transports.

En parallèle, une évaluation environnementale stratégique (EES) a été réalisée avec pour objectif principal de contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet et d'inscrire le territoire dans un développement durable.

Phase 2 : détermination d'une stratégie air-énergie-climat

A l'appui des résultats du diagnostic, la 2ème phase consiste à construire collectivement un plan d'actions pour répondre aux enjeux énergétique et climatique.

Pour cela, un travail de réflexion participative a été mené avec les acteurs du territoire. Un Forum Ouvert a été organisé en avril 2019, réunissant élus, agents et partenaires de la CCPOM autour d'une question centrale : « Le climat change ... et nous ? ».

L'objectif de ce travail collectif était de faire émerger les axes stratégiques, des pistes d'actions ou encore des synergies entre acteurs.

Les thématiques qui ont émergées ont été approfondies lors d'ateliers thématiques organisés en juin, avec les acteurs du territoire pour que le plan d'actions soit partagé par le plus grand nombre.



Les axes stratégiques identifiés sont :

- ⇒ Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire,
- ⇒ Se loger sans énergie fossile et aménager en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie
- ⇒ Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain
- ⇒ Travailler et produire en préservant l'environnement
- ⇒ Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie
- ⇒ Exercer la compétence déchets en y intégrant les enjeux climat-air-énergie

Ces axes stratégiques ont été présentés au comité de pilotage en septembre. Ils devront ensuite être déclinés en fiches actions opérationnelles, portées par la CCPOM et ses partenaires.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2019, la participation de la CCPOM s'est élevée à 20 077 € pour la cotisation de base et la mission d'un Conseiller en Energie Partagé (voir ci-après).



L'ESPACE INFO-ÉNERGIE



Animations en 2019 sur le territoire de la CCPOM :

Actions CCPOM	Permanences	7 permanences à la CCPOM
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Accompagnement de projets locaux	Opérateur technique pour l'accompagnement à l'isolation thermique (35 personnes accompagnées)
	Stand	Stand écogestes lors des Journées du patrimoine sur les Portes de l'Orne
Actions collectives	Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons : salon de l'habitat, Foire Internationale de Metz, conférence, atelier, formation
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées, passages en radio/TV, articles dans la presse locale, édition d'un magazine « Rénovation & Énergie » - 2000 exemplaires

Atelier « je diagnostique moi-même mon logement »

En octobre à Marange-Silvange et Vitry-Sur-Orne, la CCPOM, en partenariat avec l'ALEC, a organisé des ateliers intitulés « je diagnostique moi-même mon logement ».



Cette animation vise à rendre les habitants acteurs du diagnostic de leur logement pour ensuite s'approprier la logique de travaux à entreprendre, dans un souci de réduction des dépenses d'énergie et d'empreinte carbone mais aussi de confort été comme hiver et de santé (humidité, qualité de l'air intérieur...).

Les particuliers ayant suivi l'animation ont ensuite la possibilité d'emprunter les outils de mesure mis à disposition gratuitement par l'ALEC, pour réaliser le diagnostic de leur logement.

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) : une mission de conseil en énergie destinée aux collectivités.

La CCPOM est adhérente au dispositif et permet ainsi à ses communes de moins de 10 000 habitants de bénéficier gratuitement de certaines actions.

Ce dispositif se découpe en trois niveaux d'intervention auprès des communes.

Le premier niveau est la veille d'informations réglementaires et l'animation du territoire.

Les deux autres niveaux d'intervention nécessitent l'engagement des communes :

- La Mission Base : réalisation d'un état des lieux énergie et eau du patrimoine communal, mise en place d'un suivi de consommation en énergie et eau,
- La Mission Personnalisée : ensemble d'actions ciblées adaptées aux besoins et attentes de communes sur différentes thématiques : éclairage public, qualité de l'air intérieur, isolation des bâtiments, ...

8 communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré au dispositif CEP depuis sa mise en place.

En 2018, Moyeuve-Petite, qui avait déjà suivi la mission de base et s'était engagée en mission personnalisée, a bénéficié de :



- o Pré-diagnostic sur l'éclairage public
- o Pré-diagnostic sur la Qualité de l'Air Intérieur de l'école
- o Projet éclairage public : accompagnement sur l'extinction nocturne
- o Pré-diagnostic énergétique sur le bâtiment sur l'école

DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aérien ou enterré.

En 2019, 11 subventions ont été versées, pour un montant total de 1 312,34 €.

En septembre 2019, le Bureau Communautaire a décidé de modifier le règlement d'intervention afin d'être plus incitatif :

- ⇒ Création d'une nouvelle subvention pour l'achat de citerne souple de récupération d'eau de pluie,
- ⇒ Pour les récupérateurs d'eau de pluie aérien : suppression du montant minimum d'achat et possibilité de subventionner l'achat de 2 récupérateurs d'eau de pluie,
- ⇒ Pour les récupérateurs d'eau de pluie enterré : montant de la subvention de 50% du prix d'achat pour un achat de 1200 € maximum, ajout d'une part d'aide forfaitaire de 200€ accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.



JOURNÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
30 MAI - 5 JUIN

DIMANCHE 2 JUIN DE 10H À 18H
FOND SAINT MARTIN À ROMBAS

Balade d'écoute des chants d'oiseaux,
discussion interactive, pièce de théâtre,
stands, ateliers pratiques, conférence,
zone de gratuité

Petite restauration
bio et locale
sur place !

Programme complet sur : www.ccpom.fr

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, la CCPOM a organisé, le 2 juin 2019 au Fond Saint Martin à Rombas, une journée du développement durable avec différents partenaires et associations. L'objectif était de promouvoir le développement durable à travers des actions de sensibilisation et favoriser une mobilisation concrète tant individuelle que collective.

Au programme : balade d'écoute des chants d'oiseaux, discussion interactive, pièce de théâtre, stands, ateliers pratiques, conférence, zone de gratuité.

Compétence

« Action sociale »

Petite enfance

La CCPOM détient la compétence « Petite Enfance » depuis juillet 2010.

A cette date, la halte-garderie de Rombas (transformée ensuite en multi-accueil) et le Relais Assistants Maternels d'Amnéville sont devenus communautaires.



Parallèlement, suite à une étude de besoins réalisée en 2009 (réactualisée en 2017), un schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multi-accueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multi-accueil.

Le 1^{er} site à avoir ouvert ses portes est le multi-accueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Nombre d'emplois : 19,39 équivalent Temps Plein dont 14,55 en encadrement - 17 stagiaires accueillis

173 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2019

233 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 68,8 % (72,2 % en 2017 et 74 % en 2016)



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12,4 Equivalent Temps Plein - 25 stagiaires accueillis

126 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2019

228 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 81 % (78,8 % en 2018, 80,1 % en 2017 et 73 % en 2016)



« Les Petits amis » à Rombas

Multi accueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 12 petits et 13 grands

Nombre d'emplois : 9.27 Equivalent Temps Plein - 8 stagiaires accueillis

84 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

228 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 75,4 % (80,4 % en 2017 et 77,2 % en 2016)



« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture : septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 9.3 Equivalent Temps Plein - 9 stagiaires accueillis

107 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

231 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 75 % (78,6 % en 2017 et 74,9 % en 2016)



« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12.4 Equivalent Temps Plein - 25 stagiaires accueillis

126 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

226 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 81 % (78,8 % en 2017 et 74,9 % en 2016)



Période de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Au total, 561 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ces services.

Nouveau Multi-accueil à Rombas

L'étude menée en 2017 précisait que ce multi accueil ne répond plus totalement aux besoins actuels. Elle préconisait alors la réalisation d'un nouveau multi accueil en remplacement de l'équipement existant. En effet, cette structure est située dans les locaux de la maison de l'enfance de Rombas. Ces locaux sont anciens, relativement exigus et ne sont plus adaptés à l'accueil des enfants.

Ainsi, le programme d'investissement 2019 a prévu la réalisation d'une nouvelle structure multi accueil sur le territoire de la commune de Rombas afin de répondre aux missions de la CCPOM dans le cadre de la compétence « Petite Enfance ».

Cette nouvelle structure, d'une capacité de 30 places est extensible à 40.

Dans ce cadre les services de la Communauté ont lancé une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de ces travaux. Le cabinet d'architecture A CONCEPT de Metz a été retenu pour un montant de 174 150 € TTC.

La remise de l'esquisse a eu lieu en décembre 2019, avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Janvier / février 2020 : remise de l'Avant-Projet Sommaire
Avril 2020 : remise de l'Avant-Projet Définitif
Mai 2020 : permis de construire
Fin 2020 : démarrage des travaux



FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

People and Baby exploite et gère les établissements depuis le 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

Participation de la CCPOM sur la durée du contrat :
5 787 052,11 € dont 1 006 180,49 € pour l'année 2019.

LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération, validée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



Les préinscriptions s'effectuent sur le site sécurisé dédié People & Baby. Une commission d'admission chargée d'examiner les dossiers s'est déroulée en avril 2019 pour des rentrées en septembre, et en novembre 2019 pour des rentrées en janvier / février 2020.



LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM



Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et une antenne fonctionne depuis juin 2016 dans les locaux du Muli accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPAM.

Nombre d'assistants maternels agréés en 2019 : 506 dont 18 nouveaux agréments

Année	Nombre
2019	506
2018	539
2017	543
2016	538
2015	556
2014	547
2013	556

Nombre d'assistants maternels en activité : 484 soit un taux d'activité des assistants maternels de 95% (données du RPAM : sont considérées comme n'étant pas en activité, les Assistants Maternels ayant suspendu leur agrément auprès des services de Protection Maternelle Infantile).

La baisse importante du nombre d'assistants maternels entre 2018 et 2019 s'expliquent par des départs en retraite d'assistants maternels, non remplacés par de nouveaux agréments mais aussi par le départ d'assistants maternels vers d'autres horizons professionnels mieux reconnus et mieux rémunérés.

Nombre de jours d'ouverture : 250

En 2019 , sur 506 assistants maternels, il y a eu 704 participations aux actions du RPAM (entretiens individuels, formations continues, ateliers d'éveil, ou événements), ce qui représente 80 assistants maternels différents soit un taux de fréquentation de 16 % (au regard du nombre d'assistants maternels en activité). Ce chiffre ne pouvant pas être comparé avec celui des années précédentes, le nombre d'assistants maternels en activité n'émanant pas de la même source.

En 2019, 229 familles ont été accueillies au RPAM. Ce chiffre ne comptabilise pas la totalité des familles différentes ayant bénéficié d'au moins une information individuelle car la majorité des contacts familles sont anonymes.

Des actions plus spécifiques ont également été menées en 2019 :

- ⇒ Les 10 ans du RPAM ont été fêtés avec la mise en place de 5 temps collectifs spécifiques et nouveaux ainsi qu'une kermesse,
- ⇒ 3 sessions de formation continue ont eu lieu ayant pour thème « La communication gestuelle associée à la parole » et « Les premiers secours » (obtention pour 16 Assistants Maternels du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfants.)

Emploi et insertion professionnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Emploi et Insertion Professionnelle » acquise en 2016, plusieurs Comités Techniques et Comités de Pilotages se sont réunis en 2017 et 2018 afin d'affiner certaines modalités de fonctionnement des différentes antennes du service emploi communautaire. L'exercice de la compétence est devenue effective au 1er septembre 2018.

RAPPEL !

Les antennes emploi accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin accueille les jeunes de 16 à 25 ans
à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES ANTENNES

L'antenne emploi d'Amnéville est ouverte tous les jours, sauf le mercredi matin.

Les antennes emploi de Rombas et de Moyeuvre-Grande sont ouvertes tous les jours.

Une nouvelle antenne a ouvert à Sainte-Marie-aux-Chênes dans les locaux du Centre Médicosocial. Elle est ouverte à mi-temps (matin et/ou après-midi) en alternance avec celle de Marange-Silvange.

7 conseillères emploi sont chargées :

- ⇒ d'accueillir et d'orienter les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- ⇒ d'organiser des animations (forums, informations collectives)
- ⇒ de maintenir et développer des partenariats.

Une plaquette de présentation des différentes antennes a été réalisée et diffusée aux différents partenaires.

La CCPOM a également fait l'acquisition d'un logiciel qui permet de recueillir le nombre de personnes suivies ainsi que les actions effectuées.

Les fiches préexistantes pour chaque demandeur d'emploi ont été entrées sur cette année ainsi que les nouveaux inscrits. L'année 2020 permettra une meilleure exploitation des données.

Plusieurs réunions de coordination ont été effectuées au long de l'année, et ont également accueillies certains intervenants qui nous ont présenté leurs missions afin de renforcer des partenariats (ELIPS, AIDE, ...).

S'agissant de l'antenne emploi de Moyeuvre-Grande, des besoins spécifiques concernant les locaux ont émergés. En effet, cette antenne est amenée à accueillir du public extérieur à la commune, et de plus elle est excentrée du centre-ville. C'est pourquoi, dans un souci de répondre au mieux aux besoins de la population, la Communauté de Communes et la ville de Moyeuvre-Grande ont souhaité délocaliser l'antenne existante dans un local annexe à la mairie. Des travaux ont été réalisés dans ce local mis à disposition par la commune afin de pouvoir accueillir les usagers dès janvier 2020.

PARTENARIATS, ACTIONS ET FORUMS 2019

Deux partenariats ont été plus spécifiquement formalisés et conventionnés avec Pôle Emploi et la Mission Locale du Pays Messin.

Convention Pôle Emploi :

Dans le cadre de la mise en place de cette compétence il convenait d'assurer la coordination entre les services de « Pôle Emploi » et ceux de la CCPOM afin de permettre aux demandeurs d'emploi de tout le territoire d'accéder à l'emploi et à la formation et de bénéficier des services de « Pôle Emploi ». De plus, il s'agit également de mutualiser des actions pour aider les entreprises locales à satisfaire leurs besoins en recrutement et pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles.

C'est pourquoi l'antenne « Pôle Emploi » située à Hagondange et la CCPOM s'engagent à collaborer en mettant en place des actions et des procédures adaptées afin d'améliorer les services de proximité au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et des entreprises locales.

Ainsi, une convention de coopération entre la CCPOM et Pôle Emploi a été signée le 7 février 2019. Elle est signée pour une durée de 2 ans maximum, et se terminera le 31 décembre 2020.

OBJECTIFS

La convention, dite de coopération simple, détermine les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et la CCPOM, pour le fonctionnement du service emploi communautaire.

Cette collaboration vise à :

- Favoriser un meilleur accès à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi en utilisant :
 - * Les services spécifiques et les différentes antennes du service emploi de la CCPOM
 - * et par le biais des prestations Pôle emploi et les mesures d'aide à l'accès à l'emploi et aux formations.
- Faciliter l'aide au recrutement des entreprises locales et accompagner les implantations d'entreprises sur le territoire.

Cette coopération permet au partenaire de contribuer aux actions du Service public de l'emploi en complémentarité des services déclinés par Pôle emploi sur le bassin d'emploi.

Mission Locale du Pays Messin :

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.



MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. La cotisation 2019 s'est élevée à 78 906,40 €.

Elle a été calculée sur la base de la population légale (INSEE 2016) avec un forfait :

- de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- de 1,60 €/habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants

Elle a effectué tout au long de l'année des permanences sur chaque antenne existante.

Du 1er janvier au 31 décembre 2019, 1 303 jeunes ont été en contact et 538 accueillis en rendez-vous.

Autres actions :

Des contacts et des partenariats sont réalisés tout au long de l'année de manière plus ponctuelle : avec Cap Emploi, des informations collectives entre des entreprises ayant des besoins en recrutement et des demandeurs d'emploi, venue d'organismes pouvant être en lien avec le public ciblé lors des réunions de coordination, etc.

BILANS ACTIONS ET FORUMS 2019

L'année 2019 a permis de mettre en œuvre différentes actions tout au long de l'année, et notamment avec des moments forts autour des 4 forums de l'emploi organisés en partenariat avec Pôle Emploi.

AMNÉVILLE :

Le forum emploi d'Amnéville a la caractéristique de concerner plutôt l'emploi saisonnier, notamment les acteurs du site thermal. C'est pourquoi compte tenu de cette particularité, c'est le premier sur le territoire.

Il a eu lieu le 07 février 2019 à l'espace Jean Kiffer :

- 66 % des postes (sur une cinquantaine d'offres d'emploi) ont été pourvus dont 13 CDI (compte tenu de la nature principale du forum, ce nombre de CDI est intéressant)
- 20 entreprises présentes et 5 partenaires
- Environ 600 participants.

FORUM EMPLOI MULTI-THÈMES

Plus d'une trentaine d'employeurs de différents domaines
recrutent en direct



FORUM EMPLOI RECRUTEMENT

#VersUnMétier

jeudi 7
février 2019
de 14h à 17h

Venez rencontrer les employeurs du centre thermal et touristique d'Amnéville. Découvrez toutes les offres d'emploi disponibles et passez des entretiens sur place !



Rendez-vous à l'Espace Jean Kiffer (près de la piscine) à Amnéville

MARANGE-SILVANGE :

Le forum emploi de Marange-Silvange a eu lieu le 04 avril au COSEC :

- 90 % des postes ont été pourvus (sur 130 offres d'emploi) dont 80% en CDI (29 CDI)
- 44 entreprises présentes, 4 partenaires
- Environ 1 200 participants.

ROMBAS :

Le forum emploi de Rombas a eu lieu le 15 mai à l'Espace Culturel :

- 50% des postes ont été pourvus (sur environ 80 offres d'emploi)
- 22 entreprises présentes, 3 partenaires ou organismes de formation
- Environ 540 participants.



MOYEUUVRE-GRANDE :

Le forum emploi de Moyeuivre-Grande à clôturé l'année le 21 novembre 2019 à la salle des Fêtes.

Il a eu la particularité d'être organisé par la CCPOM en partenariat avec les pôles emploi d'Hagondange et Briey. Des offres ont été proposées dans de nombreux domaines et plus particulièrement les services à la personne, le commerce, la restauration ou l'intérim. A préciser que les entreprises d'Insertion par l'Activité Economique du 54 ne pouvaient pas recruter les demandeurs d'emploi du 57 et inversement :

- ⇒ 57 % des postes ont été pourvus (126 étaient à pourvoir avec une surreprésentation de l'IAE et de l'intérim (respectivement 30 et 28 offres d'emploi)),
- ⇒ 21 entreprises présentes, 4 partenaires et organismes de formation,
- ⇒ Environ 1 500 demandeurs d'emploi.



PERSONNES SUIVIES

En 2019, 1 194 personnes ont été suivies par les différentes antennes

Amneville	Marange-Silvange	Moyeuivre-Grande	Rombas	Sainte-Marie-aux-Chênes
309	332	172	367	14

Compétence

« Maisons de Services au Public »

La compétence « gestion et création de maison des services au public » a été décidée par la Communauté de Commune en 2018, afin d'offrir aux habitants du périmètre communautaire des services de qualité dans des locaux fonctionnels.

Ainsi, la CCPOM a entrepris la construction d'une maison des services au public sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes. Un programme a donc été établi en vue de la construction d'une maison des services au public sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes afin de répondre aux missions de la CCPOM et pouvoir délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

En effet, Les maisons de services au public (MSP) ont été créés pour répondre aux besoins des citoyens éloigné de certains opérateurs publics.

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, santé...). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services au Public articulent présence humaine et outils numériques.





Dans ce cadre les services de la Communauté ont lancé une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de ces travaux. Le cabinet d'architecture A CONCEPT de Metz a été retenu pour un montant de 90 403,95 € HT.

La remise de l'esquisse a eu lieu en avril 2019, avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- **mai 2019 : remise de l'Avant-Projet Sommaire**
- **juin 2019 : remise de l'Avant-Projet Définitif**
- **octobre 2019 : permis de construire**
- **juin 2020 : démarrage des travaux**
- **mai 2021 : fin estimée des travaux**

La CCPOM a sollicité des subventions auprès :

- du Conseil Général de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER,
- de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ou du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ou de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le montant prévisionnel de cette opération au stade de l'Avant-Projet Détaillé (APD) est de 1 064 711, 40 €, réparti comme suit :

- Travaux : 956 525,40 €
- Matériel (mobilier) : 20 000 €
- Autres (études préalables, honoraires et autres prestations) : 88 186 €

Communication

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

De nombreuses manifestations locales ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2019 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- **Semi-Marathon** / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »
- **Festival du rire** / Commune de Moyeuvre-Grande
- **Circuit et Nuit des Templiers** / Association « Cyclo-club de Pierrevillers »
- **Insolivres** / Avec la participation de 6 bibliothèques : Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Rosselange, Rombas, Sainte-Marie-Aux-Chênes et Vitry-sur-Orne.
- **La Fête de la Vigne** / Commune de Marange-Silvange
- **Open CCPOM** / Association « Tennis Club Amnéville »
- **100ème anniversaire** / Association « La Flèche » de Rombas

LE MAGAZINE D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

En 2019, deux numéros du magazine intercommunal « CCPOM Le Mag » ont été publiés.

[Le numéro 18, publié en janvier](#)

Edito du Président
Développement durable
Déchets
Service à la population
Habitat
Développement Economique
Expression de l'opposition
Environnement
Les Portes de l'Orne

[Le numéro 19, publié en octobre](#)

Développement Durable
Environnement
Déchets
Développement Economique
Logement — Habitat
Expression de l'opposition
Services à la population
Économie

LES FILIERES ÉCONOMIQUES

En 2012, une étude de filières et de projets a été réalisée afin de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site.

Quatre filières économiques reposant sur des atouts locaux forts et reconnus ont été identifiées :

- La filière « matériaux »,
- la filière « énergie»,
- la filière « génie écologique»,
- la filière « logistique ».

Une étude complémentaire conduite en 2014 avait, par ailleurs, identifiée l'agriculture urbaine comme un nouvel axe possible de développement du site des Portes de l'Orne.

En 2017, une étude économique et de faisabilité sur le développement des circuits courts alimentaires a été réalisée par un Bureau d'Etudes spécialisé dans le montage et développement de projet d'agriculture urbaine. Cette étude a mis en avant l'opportunité sociale et économique de développer cette filière sur le site et les alentours.

Les résultats de cette étude ont été validés par le Comité Syndical lors de sa séance du 20 décembre 2017, qui a décidé de poursuivre la démarche. En 2018 et 2019, la phase 1 d'une étude portant sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche circuits courts alimentaires est réalisée.

STRATÉGIE ET LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE

Deux études d'aménagement ont été menées, de 2012 à 2014, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, en partenariat avec les Communautés de Communes d'une part, sur la partie Amont du site « Moulin Neuf » et, d'autre part, sur la partie « Aval » (Usine de Gandrange). A l'issue de ces études, les schémas directeurs d'aménagement de ces zones ont été validés par les organes délibérants.

En 2016, une procédure ZAC, portant sur la partie amont du site a été engagée. Un Bureau d'études a été désigné en vue de réaliser les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

En 2017, 2018 et 2019, la procédure ZAC (dossier de création dont étude d'impact) s'est poursuivie.

En 2019, une équipe d'AMO généraliste « Management de projet » est recrutée (sous forme d'accord cadre) et trois études sont engagées.

1. Mission Pilote — Accompagnement dans le management du projet des Portes de l'Orne

Objectif : permettre au SMEAPO de disposer d'une stratégie opérationnelle et d'une feuille de route pour lui permettre de piloter avec efficacité la mise en œuvre du projet (notamment analyse du dossier de création de ZAC et du bilan d'aménagement, proposition de montages opérationnels et financiers,..)

La feuille de route a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

2. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et programmation touristique, culturelle et de loisirs des Portes de l'Orne (2020-2023)

Objectifs :

- affirmer l'identité du site (« l'Usine »), être en adéquation avec la philosophie du projet des Portes de l'Orne d'une part (« un site d'expérimentation pour inventer la ville de demain, une ville plus humaine et plus écologique au service du vivre ensemble ») et le tissu, animations et talents locaux qu'il conviendra d'intégrer à la réflexion d'autre part,
- définir une stratégie en adéquation avec les ambitions des Portes de l'Orne : principes de développement durable, intergénérationnel, économie sociale et solidaire, hospitalité, bien vivre ensemble, multiculturel, écologie, recyclage réemploi, ..., compatibles notamment avec un contexte de travaux,
- appropriation du site des Portes de l'Orne par les futurs usagers.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

3. Approfondissement du volet économique des Portes de l'Orne — Mission de cadrage et repositionnement

Objectifs : en s'appuyant notamment sur les précédentes études réalisées, l'objectif était d'identifier les conditions nécessaires à l'émergence du projet par une approche économique par :

- le repositionnement du site dans son environnement territorial en matière d'offre économique ;
- l'exploration des éléments socles du projet et des facteurs de souplesse,
- l'identification des points à débattre.

L'objectif était donc d'élaborer une stratégie par une approche croisée et cohérente avec celles d'aménagement (ZAC,...) et culturels/touristiques/loisirs mises en œuvre sur les Portes de l'Orne.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) / Grande Opération d'Urbanisme (GOU)/ Démarche Ecocité : lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le Comité Syndical a donné son accord pour engager ces procédures.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2015 et 2016, l'Établissement Public Foncier de Lorraine a, en sa qualité d'opérateur des politiques de reconversion des friches industrielles et des sites pollués, entrepris la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui avaient été maintenus (sur la partie Amont du site) par l'ancien exploitant sidérurgique.

En parallèle, des travaux de confortement des bâtiments qui seront conservés. Dans le cadre de ces travaux, des mesures conservatoires des toitures et de certaines façades, et des mesures de sécurisation en façades ont été, notamment, mises en œuvre par EPF Lorraine sur ces bâtiments.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte et l'EPF Lorraine ont engagé les procédures préalables :

- A la réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site,
- A la requalification des anciens bâtiments des Syndicats et Energie, Atelier locotracteur, Magasin général.

Ces bâtiments seront destinés à l'aménagement, notamment :

D'une Maison du Projet (Bâtiment des Syndicats),

qui sera à la fois la vitrine du projet et un espace d'information et de dialogue avec la population et tous les partenaires du projet.

Elle devra ainsi contribuer à une meilleure conception du projet urbain, son appropriation par les habitants et une prise en compte des changements, notamment dans les domaines environnementaux et de développement durable.



Cet espace aura donc de multiples vocations et objectifs : lieu de travail, d'échange et de concertation, d'information, de convivialité, d'animation un espace pédagogique.

Travaux de réalisation de la Maison du Projet, pour lesquels des financements ont été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région :

- Un premier appel d'offres a été lancé en septembre 2018, mais a dû être déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée pour de nombreux lots.
- Un nouvel appel d'offres a été lancé courant février 2019. Les marchés ont été attribués les 11 juin 2019 et 9 septembre 2019.
- Les travaux ont démarré en septembre 2019

D'un tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat (bâtiment énergie) qui aura pour vocation de soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans le cadre de l'aménagement du site des « Portes de l'Orne », et plus particulièrement dans le cadre de notre volonté du Syndicat Mixte de développer les circuits courts, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire, la culture.

Ce tiers-lieu est également identifié « Espace LORnTECH » (Sillon Lorrain)



Travaux de réalisation d'un tiers-lieu emblématique en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat au cœur des Portes de l'Orne, pour lesquels des financements ont également été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région:

- L'équipe de Maîtrise d'œuvre chargée de la conception de ce projet a été désignée en juillet 2018, à la suite d'un concours lancé en 2017.
- L'avant-projet sommaire a été validé en décembre 2018 et l'avant-projet détaillé le 11 juin 2019.



Atelier locotracteur et Magasin général :

Une étude de vocation a été menée en 2017 et 2018, en partenariat avec l'EPFL, en vue de définir les usages des bâtiments :

⇒ Halle multifonction, supermarché coopératif, cantine, laboratoire/cuisine, centre de formation, pôle de loisirs et de culture,...

La réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site cette agrafe paysagère a été imaginée comme un véritable espace public (parc urbain paysager) en cœur de site dont les fonctions seront :

- ⇒ De permettre le maillage de l'axe Est-Ouest en favorisant des perméabilités transversales,
- ⇒ De créer un espace public singulier et identifiable à travers des équipements spécifiques et diversifiés,
- ⇒ D'unifier les programmations adjacentes par la création de réseaux viaires et piétons,
- ⇒ De mettre en valeur l'histoire et la mémoire du site en révélant les traces des activités antérieures.

Travaux de réalisation de l'agrafe paysagère pour lesquels des financements ont été accordés par le Département de la Moselle et la Région Grand Est :

- A la suite de l'appel d'offres lancé en août 2018, les marchés de travaux ont été attribués en décembre 2018,
- Le démarrage des travaux a dû être différé jusqu'à l'obtention des autorisations réglementaires (Loi sur l'Eau, accord de l'autorité environnementale) et n'a pas pu débuter en 2019.



**La Maison du Projet constituera,
avec le Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (tiers-lieu),
l'Agrafe paysagère et, plus tard, les autres bâtiments à réhabiliter
(bâtiment « locotracteurs », Magasin général, bâtiments « Asserpro » et « Grands bureaux »)
un vaste espace qui permettra d'accueillir et d'expérimenter de nouvelles formes de travail,
d'activités culturelles et de loisirs, le cœur des « Portes de l'Orne ».**



Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr